

Enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers en Suisse 2022

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



Enquête sur les moyens de paiement Particuliers 2022

Enquête sur les habitudes de paiement et
l'utilisation du numéraire en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	4
1 Résumé	5
2 Méthode	7
3 Détention et évaluation des moyens de paiement	8
3.1 Détention des moyens de paiement	8
3.1.1 Détention d'argent liquide à des fins de paiement	8
3.1.2 Détention de moyens de paiement scripturaux	13
3.1.3 Conclusion	14
3.2 Évaluation des propriétés des moyens de paiement	14
4 Habitudes de paiement	17
4.1 Instruments utilisés pour les paiements non récurrents	18
4.1.1 Aperçu	18
4.1.2 Rôle du montant du paiement	19
4.1.3 Rôle du lieu de paiement	22
4.1.4 Rôle des facteurs sociodémographiques	23
4.1.5 Conclusion	24
4.2 Instruments utilisés pour les paiements récurrents	24
4.3 Facteurs individuels déterminant le choix d'un moyen de paiement	26
4.3.1 Préférences et besoins	26
4.3.2 Changements attendus dans les habitudes de paiement	27
5 Acceptation des moyens de paiement et infrastructure du trafic des paiements	30
5.1 Restrictions dans le choix du moyen de paiement	30
5.1.1 Restrictions liées à l'acceptation du moyen de paiement	30
5.1.2 Incidents techniques	32
5.1.3 Autres moyens de paiement en cas de restrictions	32
5.1.4 Conclusion	33
5.2 Infrastructure du numéraire	33
6 Développements dans le trafic des paiements sans numéraire	35
6.1 Développements sur le marché des cartes de paiement	35
6.1.1 Paiement sans contact par carte	35
6.1.2 Carte de débit utilisable en ligne	36
6.2 Applications de paiement	37
6.3 Facture QR	39
6.4 Répartition sociodémographique	40
Annexe 1: Remarques méthodologiques	41
Annexe 2: Distribution de l'échantillon selon les caractéristiques sociodémographiques	42
Annexe 3: Glossaire	43

Ce rapport présente les résultats de l'enquête de 2022 sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers en Suisse. Conformément à la loi qui la régit, la Banque nationale suisse (BNS) est notamment chargée de garantir l'approvisionnement de la Suisse en numéraire, et de faciliter et d'assurer le bon fonctionnement des systèmes de paiement sans numéraire. En accomplissant ces tâches, elle donne à la population la possibilité de choisir le moyen de paiement qui lui paraît le plus adéquat.

Des connaissances approfondies sur l'utilisation des moyens de paiement aident la BNS à remplir ces tâches. C'est pourquoi elle a mené à l'automne 2022 une troisième édition de son enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers, après celles de 2017 et de 2020.

Axée sur les habitudes de paiement des particuliers, l'enquête poursuit les objectifs suivants:

- acquérir des connaissances sur la diffusion et l'utilisation des moyens de paiement ainsi que sur les raisons motivant leur choix;
- suivre les changements des habitudes de paiement, notamment en ce qui concerne le recours au numéraire;
- collecter des informations sur les éventuelles restrictions de l'acceptation des moyens de paiement et défaillances de l'infrastructure du trafic des paiements;
- comprendre précisément comment les nouveaux procédés de paiement sont utilisés.

Cette nouvelle édition de l'enquête montre que la tendance à l'utilisation des moyens de paiement scripturaux au détriment du numéraire s'est poursuivie. Par ailleurs, la plupart des particuliers continuent d'utiliser régulièrement plusieurs moyens de paiement. Même si les applications de paiement sont devenues un instrument important ces dernières années et que l'usage des cartes de paiement s'est bien établi, les règlements se font encore régulièrement en espèces. Les différents moyens de paiement, qui ont chacun leurs spécificités, présentent une bonne complémentarité dans diverses situations.

Le libre choix entre le numéraire et les moyens de paiement scripturaux est important pour la population. Pour garantir cette liberté de choix, il faut que l'infrastructure du trafic des paiements fonctionne correctement et que les différents instruments de paiement soient largement acceptés. La nouvelle édition de l'enquête montre que l'infrastructure fonctionne bien, et que les différents moyens de paiement sont largement diffusés et acceptés.

1

Résumé

À l'automne 2022, la Banque nationale suisse (BNS) a mené sa troisième enquête représentative sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers. Dans le cadre de cette enquête, environ 2 000 personnes domiciliées en Suisse ont été interrogées individuellement sur leurs habitudes de paiement et ont consigné dans un journal leurs dépenses courantes (au supermarché, au restaurant, sur Internet, etc.). Elles ont en outre été invitées à fournir des indications sur leurs dépenses récurrentes (par exemple loyer ou primes d'assurance).

L'utilisation du numéraire continue de perdre du terrain au profit des moyens de paiement scripturaux, même si ce recul ralentit par rapport aux années précédentes. La plupart des personnes interrogées estiment que cette évolution se poursuivra dans les années à venir. En particulier, les applications de paiement devraient encore gagner en importance.

Malgré ces changements, une proportion importante de la population souhaite que le numéraire reste disponible comme moyen de paiement. La grande majorité aimerait pouvoir continuer de l'utiliser à l'avenir, et même les personnes qui en font peu usage souhaitent qu'il demeure disponible. Ainsi, la quasi-totalité de l'échantillon entend pouvoir choisir à l'avenir entre le numéraire et les moyens de paiement scripturaux.

Grâce à une diffusion et à une acceptation larges des divers moyens de paiement, il est très rare qu'un règlement ne puisse pas être exécuté. Il existe peu de situations dans lesquelles le paiement souhaité ne se concrétise pas du fait que l'instrument n'est pas accepté ou à la suite d'incidents techniques. D'une part, la détention de différents moyens de paiement permet la bonne exécution des transactions. D'autre part, le numéraire est largement accepté dans les points de vente, ce qui est important car il est souvent utilisé lorsque des incidents techniques rendent les moyens de paiement scripturaux inopérants. Le niveau de satisfaction concernant l'acceptation du numéraire demeure élevé, bien que de rares points de vente n'acceptent plus les espèces. De même, la population est actuellement satisfaite de l'accès au numéraire, qui s'effectue principalement aux distributeurs automatiques de billets. La suppression de points de retrait inciterait toutefois de nombreuses personnes à restreindre leur usage de l'argent liquide. Dans l'ensemble, la grande majorité de l'échantillon ne se sent pas limitée dans son choix des moyens de paiement.

Les conclusions de l'enquête de 2022 sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers sont les suivantes:

Le numéraire et la carte de débit restent les deux moyens de paiement les plus répandus dans la population résidente suisse. Les personnes interrogées sont 96% à déclarer avoir du numéraire dans leur portefeuille ou à la maison pour leurs dépenses courantes. Elles détiennent en moyenne quatre instruments de paiement scripturaux différents, 93% possédant une carte de débit (2020: 92%) et 76% une carte de crédit (2020: 78%). Si la diffusion de l'argent liquide et des cartes de paiement s'est maintenue à un niveau élevé, l'utilisation d'applications de paiement a bondi de plus de 20 points, à 68%.

Si l'on considère le nombre de paiements courants exécutés, les transactions en espèces continuent de diminuer, tandis que les applications de paiement sont de plus en plus utilisées. Le numéraire fait partie des instruments les plus utilisés pour les paiements courants: il entre dans 36% des transactions, contre 43% en 2020 et 70% en 2017. L'usage de l'argent liquide a donc encore régressé, mais le rythme de ce recul a fortement ralenti. L'utilisation des cartes de débit et de crédit reste, quant à elle, très stable (respectivement 33% et 13% de ces paiements). Ces cartes de paiement sont employées dans presque une transaction courante sur deux, le plus souvent (75%) avec la fonction sans contact. Les applications de paiement sont utilisées de plus en plus fréquemment: leur part dans les transactions a sensiblement progressé et s'inscrit à 11% (2020: 5%). Selon le cas, elles remplacent aussi bien le numéraire que des moyens de paiement scripturaux.

Si l'on se fonde sur le montant des paiements courants, la carte de débit reste le principal instrument. Sa part demeure élevée (33%), le numéraire arrivant en deuxième position avec 20% (2020: 24%). Le principal changement concerne les applications de paiement, dont la part a doublé pour s'établir à 8%. La part croissante des applications de paiement au niveau tant des montants que du nombre de transactions montre que la population les utilise souvent, quelle que soit la somme en jeu.

Les habitudes de paiement concernant les dépenses récurrentes ont peu changé ces deux dernières années, les virements par banque en ligne restant le principal moyen de paiement utilisé. Si l'on considère le montant des transactions, 52% des paiements récurrents sont exécutés par banque en ligne. Depuis l'enquête précédente, le service eBill est un peu plus utilisé en raison d'une notoriété croissante. Il occupe la troisième position (part des montants de 10%), derrière l'ordre permanent (14%).

L'essor des paiements sans numéraire devrait se poursuivre dans les prochaines années. Les personnes interrogées estiment que les applications de paiement, notamment, devraient être davantage utilisées à l'avenir pour les paiements courants. Elles placent même ces dernières pour la première fois devant la carte de débit (48% contre 35%) comme moyen de paiement qu'elles utiliseraient plus souvent à l'avenir.

Les restrictions d'acceptation et les incidents techniques n'entraînent que rarement l'inexécution des paiements. Bien que la moitié de l'échantillon environ ait été confrontée à des restrictions d'acceptation (47%) ou à un incident technique (52%) dans les douze derniers mois, le paiement a tout de même pu être effectué dans la plupart des cas. Seules 3% des personnes confrontées à une restriction d'acceptation, et 7% de celles qui ont fait face à un incident technique, n'ont pas été en mesure de réaliser leur paiement. Ces situations concernent plus souvent les moyens de paiement sans numéraire, les espèces étant alors fréquemment utilisées à leur place.

Malgré une augmentation des restrictions ponctuelles, la population est satisfaite de l'acceptation du numéraire en Suisse. Un quart des personnes interrogées ont connu au moins une situation dans laquelle l'argent liquide n'était pas accepté ou souhaité pour un paiement. Ces situations se produisent en particulier dans la restauration (32%) ou lors de manifestations telles que des salons, des festivals ou des concerts (24%). Malgré leur hausse, l'acceptation du numéraire en Suisse satisfait quasiment l'ensemble de la population.

La population se montre également satisfaite de l'infrastructure du numéraire, mais elle utiliserait moins les espèces si cette infrastructure était revue à la baisse. La majeure partie (92%) des personnes interrogées pense qu'il y a suffisamment de points de retrait en Suisse. En revanche, elles sont moins satisfaites du nombre de points de versement d'espèces, car seules 70% d'entre elles considèrent que les possibilités existantes suffisent. Quelque 28% des personnes limiteraient leur usage du numéraire si l'infrastructure était réduite, et 36% si les frais de retrait augmentaient.

Le présent rapport est structuré en plusieurs parties. Le chapitre 2 présente la méthode de l'enquête. Le chapitre 3 porte sur la détention et l'évaluation des différents moyens de paiement. Le chapitre 4 expose les habitudes de paiement, le choix des moyens de paiement et les facteurs qui les déterminent. Le chapitre 5 examine l'infrastructure du trafic des paiements. Enfin, le chapitre 6 est consacré aux développements survenus dans le trafic des paiements sans numéraire.

2 Méthode

L'enquête a reposé sur un entretien téléphonique et sur un journal des paiements. L'entretien téléphonique portait sur les habitudes de paiement des personnes interrogées ainsi que sur leur rapport aux différents instruments de paiement¹. Dans le journal des paiements, les personnes sondées ont saisi pendant sept jours consécutifs des informations sur tous les paiements qu'elles effectuaient, sauf lorsqu'il s'agissait de dépenses récurrentes (loyer, primes d'assurance, etc.). Elles ont consigné le montant payé, l'instrument de paiement utilisé et le lieu de paiement. L'expression «lieu de paiement» est utilisée ici au sens large et englobe aussi bien des points de vente spécifiques (par exemple supermarché, restaurant) que des achats en ligne, des contreparties (par exemple des particuliers) et des buts de paiement (par exemple repas et boissons pris à l'extérieur). Au total, quelque 22 000 transactions ont ainsi été recensées. Les personnes devaient également noter tout ajout ou retrait d'espèces dans leur portefeuille.

Concernant les dépenses récurrentes, une question complémentaire invitait les personnes sondées à recenser en une seule fois, pour chaque catégorie de dépenses, les montants, la fréquence et le moyen de paiement utilisé, que ces dépenses aient été ou non réalisées durant la période d'observation. Les personnes interrogées devaient répertorier dans une liste supplémentaire tous les moyens de paiement en leur possession. En outre, elles devaient également classer certaines caractéristiques prédéfinies des moyens de paiement en fonction de l'importance qu'elles leur attribuaient.

La BNS a fait appel à la société d'études de marché DemoSCOPE pour réaliser l'enquête, dans le cadre de laquelle quelque 2 000 personnes âgées de 15 ans au moins et domiciliées en Suisse ont été interrogées entre août et novembre 2022. Le tableau 2.1 résume les principales caractéristiques de l'étude. Des explications détaillées sur la méthode employée figurent à l'annexe 1.

¹ Les termes «moyen de paiement» et «instrument de paiement» sont des synonymes dans le présent rapport; voir glossaire.

Tableau 2.1

CARACTÉRISTIQUES DE L'ENQUÊTE

	Description
Méthode	Entretiens téléphoniques assistés par ordinateur (CATI) et journal sur papier ou en ligne
Population	Population résidente âgée d'au moins 15 ans et assimilée linguistiquement
Échantillonnage	Échantillon aléatoire stratifié de personnes sur la base du cadre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Durée des travaux sur le terrain	De début août à mi-novembre 2022
Échantillon brut	2 260 entretiens et 2 036 journaux des paiements
Échantillon apuré	2 022 entretiens et 2 022 journaux des paiements
Incidations	Petit cadeau portant le logo de la BNS et versement d'un montant de 100 francs

Source: BNS.

3

Détention et évaluation des moyens de paiement

L'essentiel en bref

- Le numéraire et les cartes de débit restent les moyens de paiement les plus répandus: 96% des personnes sondées déclarent avoir des espèces dans leur portefeuille ou à la maison pour les dépenses courantes, et 93% d'entre elles possèdent une carte de débit.
- Le montant moyen détenu dans le portefeuille est de 132 francs; il n'a guère changé par rapport aux deux enquêtes précédentes. Les personnes interrogées continuent de retirer régulièrement du numéraire, en général à des distributeurs automatiques. Ceux-ci sont toutefois utilisés moins fréquemment, ce qui reflète l'usage décroissant de l'argent liquide à des fins de paiement. Les retraits concernent le plus souvent les billets de 20 et de 50 francs, tandis qu'il y a deux ans, le billet de 100 francs était la coupure la plus fréquemment retirée.
- La part des personnes interrogées qui possèdent une carte de débit ou de crédit demeure stable à un niveau élevé, tandis que l'usage des applications de paiement poursuit son développement rapide et progresse de plus de 20 points pour s'établir à 68%.
- Le numéraire et la carte de débit sont les moyens de paiement qui recueillent la meilleure appréciation globale. Celle de la carte de débit et de la carte de crédit n'a guère changé, tandis que l'argent liquide est un peu plus apprécié qu'en 2020. L'évaluation des applications de paiement enregistre l'amélioration la plus notable.
- Selon les personnes interrogées, la sécurité, la rapidité et la facilité d'utilisation sont les trois caractéristiques les plus importantes des moyens de paiement.

Le présent chapitre expose les moyens de paiement que les personnes interrogées détiennent (section 3.1) et la manière dont elles évaluent les caractéristiques de chacun d'entre eux (section 3.2). Il pose les bases permettant ensuite d'analyser les motifs des habitudes de paiement (voir section 4.3) et de comprendre dans quelle mesure certaines opérations peuvent échouer en raison de problèmes d'acceptation et d'incidents techniques (voir chapitre 5).

3.1 DÉTENTION DES MOYENS DE PAIEMENT

Cette section présente dans un premier temps les résultats de l'enquête concernant l'argent liquide détenu à des fins de paiement (point 3.1.1), ainsi que le retrait de numéraire et la détention et l'utilisation des grosses coupures. Elle expose dans un deuxième temps les résultats relatifs à la détention des moyens de paiement scripturaux (point 3.1.2).

3.1.1 DÉTENTION D'ARGENT LIQUIDE À DES FINS DE PAIEMENT

Pratiquement toutes les personnes interrogées continuent d'utiliser les espèces à des fins de paiement: 96% d'entre elles (2020: 97%) déclarent en avoir dans leur portefeuille ou à la maison pour les dépenses courantes. Le montant moyen détenu dans le portefeuille est de 132 francs. S'il est quasiment identique à celui de l'enquête de 2017 (133 francs), il était légèrement supérieur dans l'enquête de 2020 (138 francs). Comme les éditions précédentes, certains montants relativement élevés tirent la moyenne vers le haut, de sorte que la médiane (86 francs) est inférieure à cette dernière¹. À la différence de la valeur moyenne, la médiane a régulièrement diminué au fil des trois enquêtes (2020: 90 francs; 2017: 99 francs).

Comme dans les deux enquêtes précédentes, la médiane des montants en espèces dans le portefeuille présente parfois un écart marqué d'un groupe sociodémographique à l'autre (voir graphique 3.1). On observe toutefois globalement une certaine régularité. Les différences entre classes d'âges demeurent les plus marquées. Le montant moyen détenu par les personnes de 55 ans et plus n'a guère changé dans les trois enquêtes, alors qu'il a constamment diminué dans les deux autres classes d'âges: les 55 ans et plus détiennent ainsi un montant moyen en espèces quatre

¹ La médiane représente la valeur centrale: 50% des personnes interrogées indiquent disposer d'un montant inférieur à cette dernière, et les 50% restants, d'un montant supérieur.

fois supérieur à celui des 15 à 34 ans (2020: trois fois et demie; 2017: deux fois et demie).

Retrait d'espèces

Par rapport à l'enquête de 2020, la manière dont les personnes interrogées retirent des espèces a globalement peu changé²: sur l'ensemble de l'échantillon, 91% (2020: 92%) affirment effectuer des retraits réguliers, la plupart utilisant l'infrastructure mise directement à disposition par les banques et la Poste. Les distributeurs automatiques de billets restent la source d'approvisionnement la plus fréquente: 88% des personnes interrogées y recourent pour la plupart de leurs retraits (2020: 87%). Les principaux lieux de retrait, en particulier les distributeurs automatiques, semblent toutefois être moins souvent utilisés, ce qui reflète l'usage décroissant des espèces à des fins de paiement (voir chapitre 4). La part des personnes sondées qui citent les distributeurs automatiques comme principal lieu d'approvisionnement en numéraire et y recourent au plus une fois par mois est passée de 29% en 2020 à 45% en 2022.

Le guichet bancaire ou postal constitue le principal lieu de retrait pour 6% (2020: 8%) des personnes interrogées³. En revanche, les autres méthodes pour obtenir des espèces sont peu répandues. C'est par exemple le cas des retraits à la caisse d'un magasin⁴: 17% des personnes sondées indiquent ne pas connaître ce service, et 75% en ont connaissance mais ne l'utilisent jamais. Celles qui recourent à ce service le font davantage en complément des possibilités de retrait existantes (58%) que parce qu'aucun distributeur de billets ne se trouve à proximité (39%).

Parmi les motifs du retrait d'espèces, les personnes interrogées continuent d'indiquer le plus souvent des achats immédiats ou le souhait d'avoir davantage d'argent liquide à portée de main en vue de prochaines dépenses. Ce dernier motif est cité presque aussi fréquemment qu'auparavant (2022: 37%, 2020: 38%), tandis que les achats immédiats sont mentionnés bien moins souvent que lors de l'enquête précédente (2022: 52%; 2020: 63%). Des événements comme la guerre en Ukraine et les risques d'une éventuelle pénurie d'électricité pourraient expliquer l'évolution de l'importance des différents

2 Les questions sur les retraits d'argent liquide étaient moins détaillées dans l'enquête de 2017 que dans celles de 2020 et de 2022. Les résultats de 2022 sont donc comparés exclusivement avec ceux de 2020.

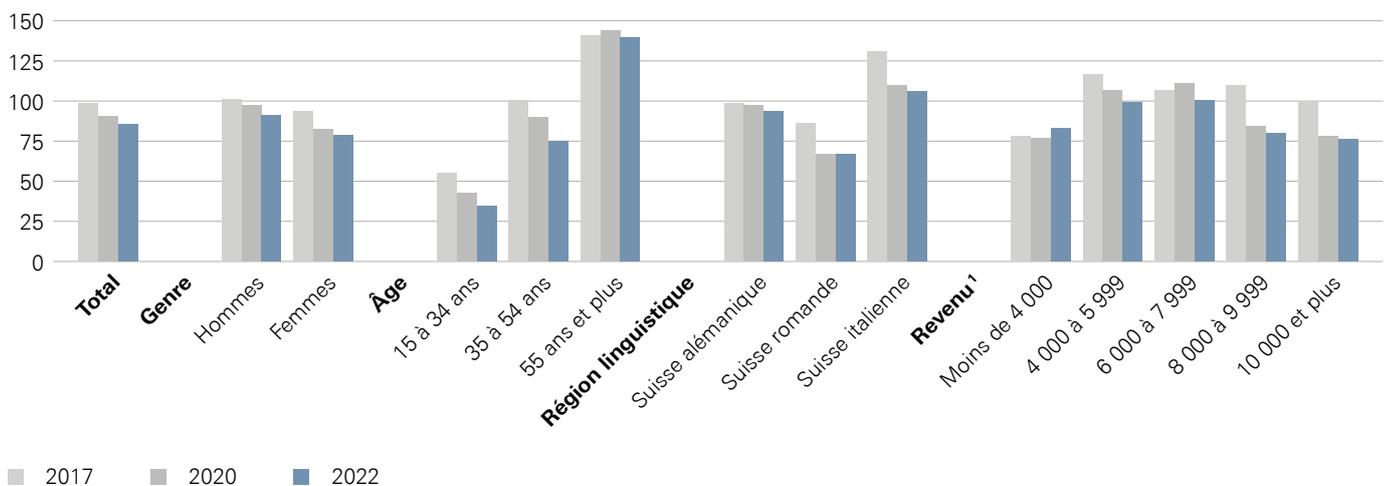
3 Les deux questions sur les retraits d'argent liquide et la principale source d'approvisionnement ont été posées indépendamment l'une de l'autre. Les parts mentionnées ne doivent donc pas concorder précisément. En particulier, les personnes interrogées ont pu déclarer ne pas retirer d'argent liquide de manière générale, tout en indiquant que lorsqu'elles le font, c'est à un distributeur automatique.

4 Il existe différentes façons d'effectuer des retraits à la caisse d'un magasin. De nombreuses enseignes (dont Migros, Coop, Manor, Spar, Denner et Lidl) offrent cette possibilité et acceptent différentes cartes de débit à cet effet (par exemple PostFinance Card, carte de débit Visa, carte Debit Mastercard). Des retraits sont également possibles avec des applications (par exemple Sonect, Twint) auprès de certains kiosques et détaillants (K-Kiosk et Volg, notamment).

Graphique 3.1

ESPÈCES EN POCHE

Médiane des billets et pièces suisses dans le portefeuille, en francs; selon les journaux des paiements



Question: «Quel est le montant qui se trouve dans votre portefeuille (nombre des différents billets et pièces suisses) ou que vous avez sur vous (si vous n'avez pas de portefeuille)?»

Base: 1 996 personnes et personnes sondées de chacun des groupes sociodémographiques (voir annexe 2).

Moment du relevé: début de la tenue du journal.

1 Revenu mensuel brut du ménage concerné, en francs.

Source: BNS.

motifs. Concrètement, les motifs d'un retrait d'espèces qui sont liés à ce contexte (par exemple «réserve générale, en cas d'urgence ou de crise», «au cas où les moyens de paiement scripturaux ne seraient pas acceptés ou en cas d'incidents techniques») ont été cités beaucoup plus souvent que lors de l'enquête précédente (2022: 21%; 2020: 7%). À cet égard, la hausse des mentions par les deux classes d'âges les plus jeunes est particulièrement frappante.

Sur leur principal lieu de retrait, les personnes interrogées continuent de se procurer le plus souvent des billets de 20 francs, de 50 francs et de 100 francs. Les petites coupures ont toutefois pris le dessus ces dernières années (voir graphique 3.2). Les parts des réponses concernant les trois plus petites coupures (10, 20 et 50 francs) ont régulièrement progressé dans les trois enquêtes, et le billet de 20 francs est désormais le plus fréquemment cité, juste devant le billet de 50 francs. De même, la part du billet de 10 francs a plus que doublé depuis 2017. Celles des trois plus grosses coupures (100, 200 et 1000 francs) ont en revanche reculé. Cette évolution pourrait avoir été favorisée par l'installation, achevée en octobre 2020, d'un nouveau logiciel dans les distributeurs de billets, qui permet à la clientèle d'influer sur les coupures ainsi délivrées. L'augmentation des parts des petites coupures était du reste déjà visible pour l'essentiel dans l'enquête de 2020.

Grosses coupures

Même si les retraits de billets de 200 et de 1000 francs sont moins fréquents (voir graphique 3.2), ces coupures représentent une part importante du montant total des billets en circulation en raison de leur valeur plus élevée

(74% du total des billets en circulation fin 2022)⁵. Dans ce contexte se pose la question du degré de diffusion de ces deux grosses coupures au sein de la population, et des dépenses pour lesquelles elles sont utilisées.

La détention des deux plus grosses coupures a quelque peu reculé par rapport à l'enquête de 2020, alors qu'elle était demeurée stable voire avait progressé entre 2017 et 2020. Au cours des deux années précédant l'enquête, 37% des personnes interrogées ont possédé un billet de 1000 francs (2020 et 2017: 40%), et 74% ont détenu un billet de 200 francs (2020: 80%; 2017: 66%; voir graphique 3.3). La ventilation de la détention de grosses coupures en fonction des différentes caractéristiques sociodémographiques correspond à celle de la détention du numéraire en général. Seules les personnes domiciliées en Suisse romande conservent une proportion élevée de ces deux grosses coupures dans le total du numéraire qu'elles détiennent dans leur portefeuille.

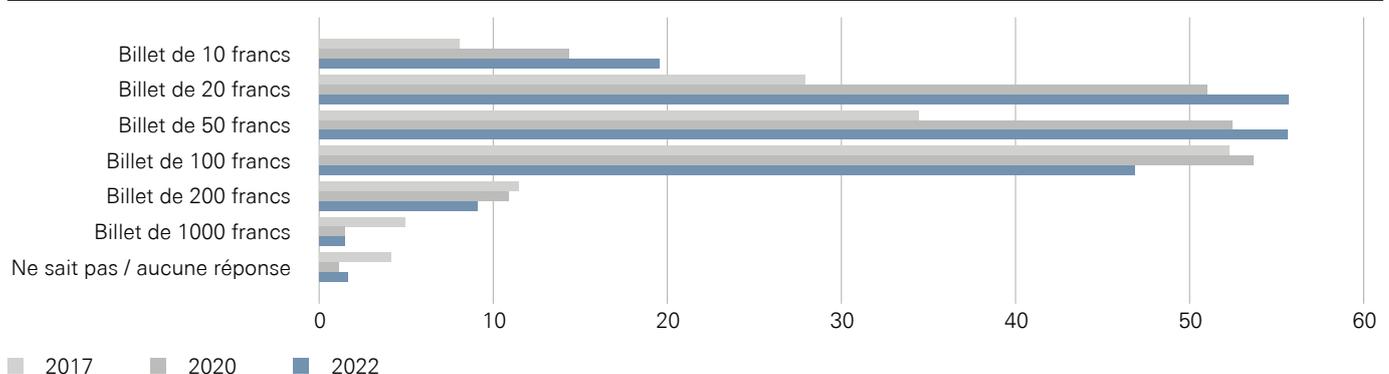
Les billets de 200 et de 1000 francs sont principalement utilisés pour régler en espèces des biens et des services (voir graphique 3.4), même si ce motif est cité un peu moins souvent que les années précédentes. Notamment, l'utilisation du billet de 1000 francs a continué de reculer pour les paiements aux guichets de la Poste, bien qu'à un rythme moins soutenu (2022: 14%, 2020: 19%, 2017: 2020: 42%). C'est néanmoins la principale utilisation de

⁵ Source: portail de données de la BNS <https://data.snb.ch/fr>, rubrique Tableaux/Banque nationale suisse/Chiffres repères de la Banque nationale/Billets et pièces de monnaie en circulation <https://data.snb.ch/fr/topics/snb/cube/snbnumu>.

Graphique 3.2

RETRAIT D'ARGENT: COUPURES

Parts en % de la base (plusieurs réponses possibles); selon les entretiens individuels



Question: «Lorsque vous vous approvisionnez en argent liquide, en quelles coupures retirez-vous le montant correspondant en général?»

Base: personnes sondées disposant d'un compte et qui prélèvent de l'argent liquide à une source d'approvisionnement de prédilection (2022: 1 914 personnes; 2020: 2 001 personnes; 2017: 1 733 personnes).

Source: BNS.

cette coupure: 61% des personnes interrogées qui paient aux guichets de la Poste avec un billet de 1000 francs le font plus d'une fois par an. La part correspondante est au moins inférieure de moitié pour chacun des autres motifs d'utilisation. On remarque cependant que les deux grosses coupures ont clairement gagné en importance pour les versements sur un compte bancaire ou postal: la part du billet de 1000 francs est ainsi passée à 28% (2020: 18%), et celle du billet de 200 francs a doublé pour atteindre 10%. Dans le même temps, le billet de 1000 francs a perdu en importance en tant qu'instrument de réserve de valeur (2022: 9%, 2020: 13%); il est probable que la hausse générale des taux d'intérêt liée au resserrement de la

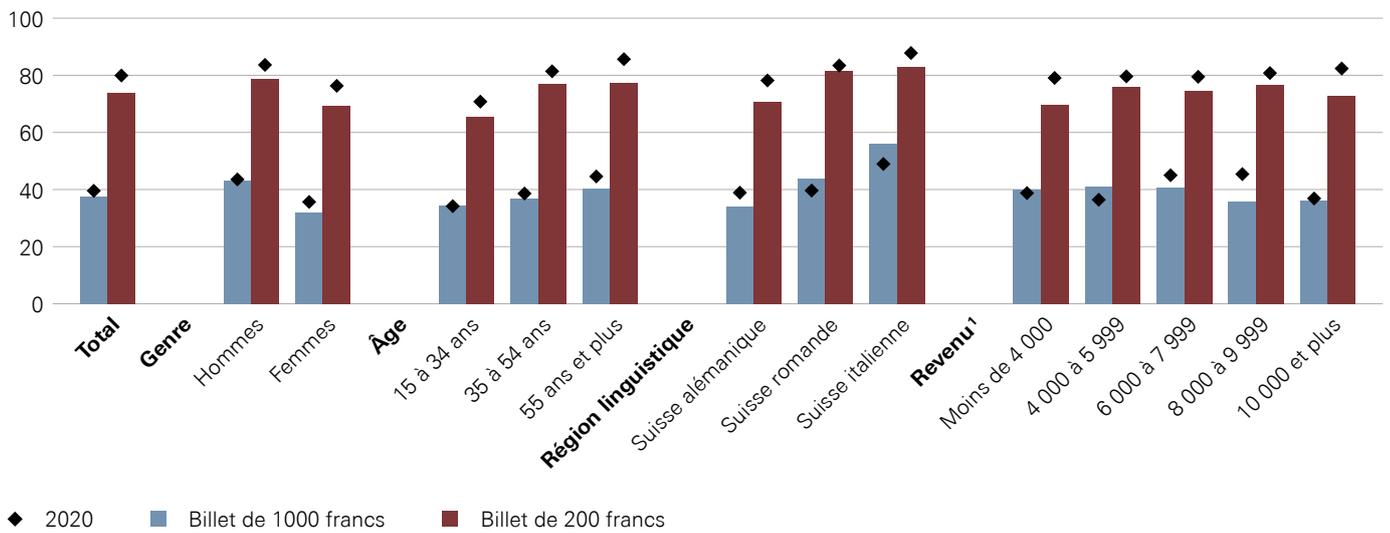
politique monétaire en 2022 ne soit pas étrangère à cette évolution. En effet, des taux plus élevés – en particulier s'ils sont positifs – sur les marchés monétaire et des capitaux, et notamment sur les comptes bancaires, réduisent l'attrait d'une réserve de valeur en numéraire, qui n'est pas rémunérée. Le montant total des billets de 1000 francs en circulation a d'ailleurs diminué en 2022⁶.

⁶ Au cours de l'année 2022, le montant des billets de 1000 francs en circulation a baissé de 7,9 milliards de francs, c'est-à-dire de 15,5%. Voir également à ce sujet les remarques introductives de Martin Schlegel à l'occasion de la conférence de presse de la Banque nationale suisse du 15 décembre 2022.

Graphique 3.3

DÉTENTION DE GROSSES COUPURES

Parts en % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «Au cours des 1 à 2 dernières années, avez-vous eu un (ou plusieurs) billet(s) de 1000 francs ou de 200 francs en votre possession?»

Base: échantillon (2022: 2 022 personnes; 2020: 2 126 personnes; 2017: 1 968 personnes) et les personnes de chacun des groupes sociodémographiques (voir annexe 2).

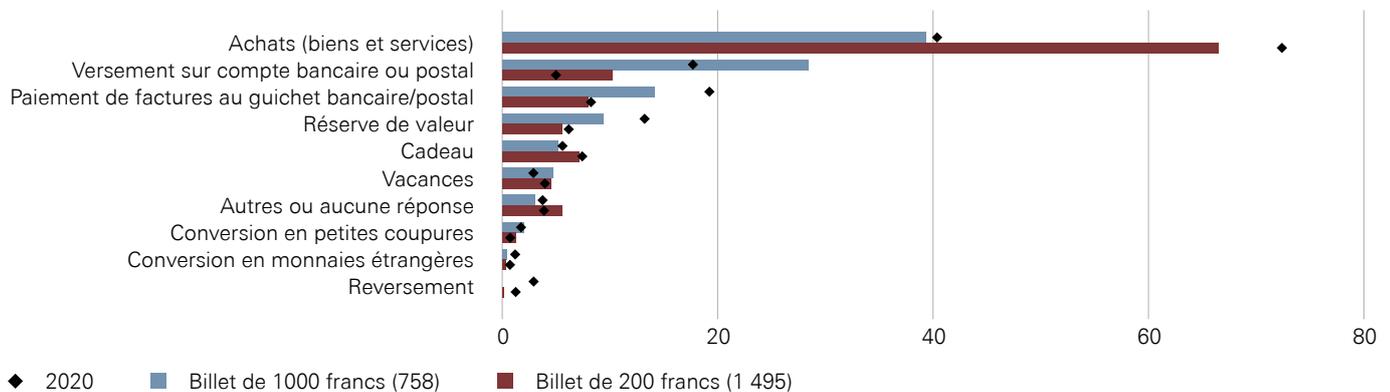
¹ Revenu mensuel brut du ménage concerné, en francs.

Source: BNS.

Graphique 3.4

UTILISATION DE GROSSES COUPURES

Parts en % de la base concernée (plusieurs réponses possibles); selon les entretiens individuels



Question: «Comment avez-vous utilisé ou utilisez-vous en général les billets de 1000 francs ou de 200 francs?»

Base: personnes sondées en possession d'un ou de plusieurs billets de 1000 francs ou de 200 francs (voir intitulé des barres) au cours des 1 à 2 dernières années.

Source: BNS.

Utilisation du numéraire en tant que réserve de valeur

Le numéraire peut être utilisé non seulement comme moyen de paiement, mais aussi comme réserve de valeur. Pour mieux estimer son importance en la matière et les motifs incitant les ménages résidents à conserver des espèces, des questions spécifiques ont été posées à l'échantillon. Il faut noter que les réponses sur ce sujet sensible pourraient ne pas être totalement fiables pour des raisons de sécurité et de discrétion. De plus, elles ne sauraient être entièrement représentatives, notamment du fait que les ménages très fortunés sont généralement mal couverts par l'échantillon⁷. Les résultats doivent donc être considérés avec une certaine prudence.

Dans un premier temps, l'échantillon a été interrogé sur l'utilité générale d'une réserve d'argent liquide à la maison ou dans un coffre-fort. La proportion de personnes interrogées qui estiment utile qu'une partie de la population conserve des espèces a progressé depuis l'enquête de 2020, passant de 37% à 45%. Pour ce qui est des motifs susceptibles de conduire d'autres personnes à détenir une réserve en espèces, l'échantillon suppose le plus souvent (2022: 38%; 2020: 29%) qu'il s'agit d'un matelas de sécurité en cas de crise. Les crises survenues récemment (par exemple pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine) expliquent probablement que davantage de sondés jugent utile la détention d'une réserve d'argent liquide. De plus, la conservation d'espèces pour le cas où les moyens de paiement scripturaux ne fonctionneraient pas est un motif cité bien plus souvent que lors de l'enquête précédente (2022: 17%; 2020: 6%; voir chapitre 5). Cela n'est guère étonnant au vu de l'incertitude croissante (risque de pénurie d'électricité, par exemple) et des diverses annonces de dysfonctionnements du trafic des paiements sans numéraire.

En ce qui concerne les habitudes personnelles, 70% des personnes interrogées (2020: 70%) indiquent garder des espèces chez elles ou dans un coffre-fort. Non seulement cette proportion est stable, mais la ventilation entre une réserve de valeur à court et à long terme n'a quasiment pas changé depuis l'enquête de 2020⁸. En moyenne, 85% des réserves de valeur des personnes sondées (2020: 85%) sont destinées au court terme, c'est-à-dire aux dépenses courantes ou imprévues et à une épargne ciblée. Le reste (15%) est donc détenu sur le long terme. De même, les montants généralement conservés ont peu changé depuis l'enquête précédente. Les personnes interrogées les ont mentionnés soit à titre personnel, soit pour l'ensemble du ménage. Les réserves de numéraire

individuelles (à court ou à long terme) sont inférieures à 1 000 francs dans 74% des cas (2020: 77%); elles sont comprises entre 1 001 et 5 000 francs dans 16% des cas (2020: 16%) et supérieures à 10 000 francs dans seulement 3% des cas (2020: 3%). Comme on peut s'y attendre, les réserves de numéraire pour l'ensemble du ménage sont plus élevées. La part des ménages qui gardent en réserve, au plus, 1 000 francs en liquide a légèrement diminué par rapport à l'enquête précédente (2022: 59%; 2020: 63%), tandis que 23% (2020: 24%) conservent entre 1 001 et 5 000 francs. Une part de 5% (2020: 6%) déclare détenir plus de 10 000 francs en espèces. Pour ce qui est du montant des espèces gardées en réserve, la majorité des personnes interrogées affirment en conserver à peu près autant que deux ans plus tôt. Les parts des personnes qui détiennent davantage ou moins d'espèces que deux ans auparavant restent similaires. Anticiper des dépenses imprévues reste, de loin, le motif le plus cité d'une réserve de numéraire à court ou à long terme (2022: 66%; 2020: 74%). Par rapport à l'enquête de 2020, on remarque la mention plus fréquente d'une réserve en cas de crise (26%, contre 17% en 2020) et, dans une moindre mesure, d'une réserve en cas de problèmes techniques des moyens de paiement scripturaux (2022: 7%; 2020: 4%). Les crises déjà mentionnées et l'incertitude croissante n'y sont sans doute pas étrangères.

⁷ Voir Organisation de coopération et de développement économiques (2013): *Lignes directrices de l'OCDE en matière de microstatistiques sur le patrimoine des ménages*.

⁸ Les questions sur la réserve de valeur qui figuraient dans l'enquête de 2017 ne sont pas comparables à celles de 2020 et de 2022. Les résultats correspondants de 2022 sont donc comparés exclusivement à ceux de 2020.

3.1.2 DÉTENTION DE MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

D'après l'enquête, chaque personne domiciliée en Suisse détient en moyenne quatre moyens de paiement scripturaux⁹. Ce nombre n'a que légèrement augmenté depuis l'enquête précédente¹⁰. Cette évolution est la résultante de différents facteurs.

On observe, d'une part, une certaine saturation des cartes de paiement, c'est-à-dire des cartes de débit et de crédit. La carte de débit reste la plus courante, sa part n'ayant guère changé (voir graphique 3.5). La diffusion de ce type de cartes est très élevée (au moins 87%) dans quasiment tous les groupes sociodémographiques. La majorité des cartes de débit sont désormais également utilisables en ligne et s'apparentent dès lors à une carte de crédit dans de nombreux cas (voir chapitre 6). La détention d'une carte de crédit est, elle aussi, très courante, et sa part a peu évolué depuis l'enquête de 2020. De profondes différences s'observent néanmoins entre les groupes sociodémographiques. Par exemple, les personnes de 15 à 34 ans possèdent bien plus rarement une carte de crédit que celles des autres classes d'âges. Cela pourrait tenir aux conditions appliquées à la détention d'une telle carte (par exemple en termes d'âge). Une part significative, mais stable, des personnes interrogées mentionne également d'autres moyens de paiement scripturaux, tels que les procédés de paiement par Internet (33%) et la banque en ligne (74%)¹¹.

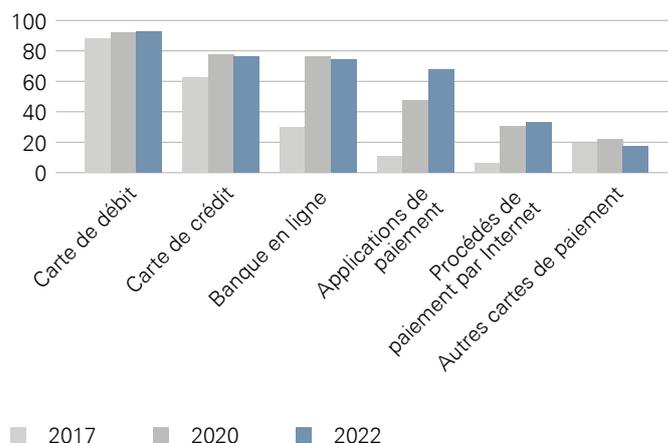
D'autre part, le développement des applications de paiement reste très dynamique (voir chapitre 6). Leur détention a encore fortement progressé, ayant plus que sextuplé depuis 2017 pour s'établir à 68%. Ces applications sont très répandues dans certains groupes sociodémographiques (par exemple dans les deux classes d'âges les plus jeunes, ainsi qu'en Suisse alémanique et en Suisse romande).

Disposer d'un compte bancaire ou postal est généralement nécessaire pour pouvoir utiliser des moyens de paiement scripturaux. Il apparaît que la quasi-totalité des personnes interrogées en possèdent un: elles sont seulement 0,4% à ne pas en avoir¹².

Graphique 3.5

DÉTENTION D'INSTRUMENTS DE PAIEMENT SANS NUMÉRAIRE

Parts en % de la base (plusieurs réponses possibles); selon les entretiens individuels



Question: «En plus de l'argent liquide, il existe de multiples moyens de paiement scripturaux. Lesquels des moyens de paiement sans espèces suivants possédez-vous personnellement?»
Base: échantillon (2022: 2 022 personnes; 2020: 2 126 personnes; 2017: 1 968 personnes).
Source: BNS.

9 Il s'agit ici du nombre de catégories différentes de moyens de paiement scripturaux. L'enquête détermine si une personne possède un certain type de cartes (par exemple carte de débit), mais pas le nombre de cartes de ce type en sa possession. Ce principe vaut aussi pour les autres moyens de paiement.

10 Il est ainsi passé de 4,01 en 2020 à 4,46 en 2022. En 2017, il était de 2,2. La différence notable avec les enquêtes suivantes tient notamment au fait qu'un plus grand nombre de réponses possibles ont été proposées en 2020 et en 2022. Seules les cartes de débit et de crédit, les autres cartes de paiement et les applications de paiement avaient été explicitement mentionnées dans l'enquête de 2017, qui proposait une catégorie résiduelle intitulée «autres». Il n'est pas étonnant que le nombre de moyens de paiement cités soit systématiquement plus faible dans un cadre où le choix de réponses proposées est réduit.

11 Des définitions précises des différents moyens et procédés de paiement scripturaux figurent dans le glossaire.

12 Il est également possible d'utiliser certains moyens de paiement scripturaux sans détenir de compte à son nom: c'est par exemple le cas des cartes délivrées aux partenaires de titulaires de comptes. Il convient de noter que seules des personnes figurant sur les registres des habitants peuvent être interrogées dans le cadre de l'enquête. Ainsi, la part indiquée ne reflète pas nécessairement la proportion réelle des personnes résidant en Suisse qui n'ont pas accès aux services relevant du trafic des paiements.

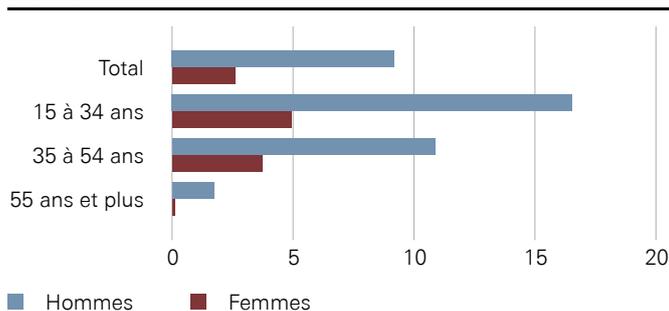
Utilisation de cryptomonnaies comme moyen de paiement

Des informations sur l'utilisation de cryptomonnaies comme le bitcoin ou un jeton indexé (*stablecoin*, par exemple Tether) en tant que moyens de paiement ont été collectées pour la première fois dans l'édition 2022 de l'enquête¹³.

L'enquête met au jour une certaine notoriété des cryptomonnaies et des jetons indexés. En réponse à une question ouverte sur d'autres moyens de paiement connus en plus du numéraire, 7% des personnes interrogées citent les cryptomonnaies et les *stablecoins*. Environ 6% indiquent posséder des cryptomonnaies ou des jetons indexés. Quelque 60% d'entre elles ne possèdent que des cryptomonnaies telles que le bitcoin, 32% détenant également des *stablecoins*. Il apparaît que ces instruments ne servent quasiment jamais de moyens de paiement. Dans les quelques cas où des cryptomonnaies servent à un paiement, il s'agit essentiellement d'achats en ligne (68%). Elles sont rarement utilisées pour des achats en magasin ou pour des paiements entre particuliers (12% dans chaque cas). Les cryptomonnaies et les jetons indexés constituent donc davantage un placement qu'un moyen de paiement. La détention de cryptomonnaies et les placements en cryptomonnaies sont plus ou moins répandus selon les groupes sociodémographiques: ils sont supérieurs à la moyenne dans les classes d'âges les plus jeunes et chez les hommes. La part correspondante est la plus élevée chez les hommes âgés de 15 à 34 ans, dont 17% déclarent détenir des cryptomonnaies.

DÉTENTION DE CRYPTOMONNAIES OU DE STABLECOINS PAR ÂGE ET PAR GENRE

Répartition en % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «En plus de l'argent liquide, il existe une multitude d'autres moyens de paiement scripturaux. Possédez-vous personnellement des cryptomonnaies ou des *stablecoins*?»

Base: échantillon (2 022 personnes).

Source: BNS.

¹³ On entend par jeton indexé une cryptomonnaie caractérisée par un mécanisme visant à stabiliser sa valeur en la liant à un actif spécifique (par exemple une monnaie ou un panier de monnaies).

3.1.3 CONCLUSION

Globalement, le numéraire reste le moyen de paiement le plus largement détenu en Suisse. La carte de débit arrive juste après; elle est très répandue dans quasiment toutes les catégories de la population. Cette saturation apparente sur le marché des cartes tranche avec le dynamisme des applications de paiement, dont la diffusion est désormais tout aussi élevée que celle des moyens de paiement établis. Une part croissante de la population possède de ce fait différents moyens de paiement. Les consommatrices et consommateurs peuvent alors choisir celui qui répond le mieux à une situation donnée et à leurs besoins et préférences individuels. Le chapitre 4 explique dans quelle mesure cela se reflète au quotidien dans les habitudes de paiement et les instruments utilisés. Le chapitre 5 examine ensuite l'importance de l'infrastructure du trafic des paiements pour la disponibilité de ces différents instruments.

3.2 ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS DES MOYENS DE PAIEMENT

Les informations collectées concernent les moyens de paiement détenus, ainsi que l'avis des personnes interrogées sur la sécurité, l'acceptation, la facilité d'utilisation, la rapidité, les coûts et la contribution de chaque moyen de paiement au contrôle des dépenses¹⁴. Les questions de l'enquête portaient uniquement sur les instruments les plus répandus et directement utilisables sur un point de vente, à savoir le numéraire, la carte de débit, la carte de crédit et les applications de paiement.

À l'aune des critères mentionnés, les différents moyens de paiement sont jugés bons à très bons. Quelques développements notables s'observent par rapport aux deux enquêtes précédentes. Ils concernent aussi bien l'évaluation des divers instruments dans l'absolu que leur classement ou leur évaluation relative (voir graphique 3.6). Le numéraire et la carte de débit sont ex aequo dans l'évaluation globale de 2022, après avoir obtenu à tour de rôle la meilleure évaluation dans les enquêtes précédentes (respectivement en 2017 et en 2020; voir graphique 3.7)¹⁵. L'évaluation globale de la carte de débit est restée stable, tandis que celle de l'argent liquide, qui s'était sensiblement dégradée en 2020, s'est à nouveau légèrement améliorée en 2022¹⁶. L'évaluation globale de la carte de crédit est demeurée quasiment inchangée au fil du temps. Celle des applications de paiement a, de son côté, sensiblement progressé: ces dernières sont désormais

¹⁴ Le critère de l'hygiène n'avait été proposé que lors de l'enquête de 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid.

¹⁵ L'évaluation globale correspond à l'évaluation moyenne des six critères examinés.

¹⁶ Compte tenu de la chronologie, la détérioration de l'évaluation globale du numéraire devrait résulter partiellement de la pandémie. Cependant, d'autres facteurs doivent également intervenir, car cette évaluation se dégrade depuis l'enquête de 2017. Le numéraire est régulièrement moins bien noté, surtout en termes de rapidité et de facilité d'utilisation. Le recul pourrait donc s'expliquer par la diffusion croissante de la fonction de paiement sans contact sur les cartes de paiement et la confiance accrue dont bénéficient les applications de paiement. Bien que cela n'améliore pas nécessairement l'évaluation de ces moyens de paiement, la barre semble avoir été fixée plus haut pour celle du numéraire.

plus appréciées que la carte de crédit, mais moins que les espèces et la carte de débit.

Si l'on considère les différents critères, la carte de débit obtient la meilleure note dans quatre catégories sur six. C'était déjà le cas en 2020 pour la sécurité, la facilité d'utilisation et la rapidité; elle est désormais, de peu, la mieux notée également pour le contrôle des dépenses. Cela tient en partie à une légère amélioration de son évaluation, mais surtout à une dégradation de celle du numéraire, qui était en 2020 le moyen de paiement le mieux noté dans cette catégorie. En particulier, les membres des deux classes d'âges les plus jeunes et les personnes domiciliées en Suisse romande et au Tessin notent moins bien le numéraire en la matière. Celui-ci reste toutefois depuis 2017 le moyen de paiement le plus apprécié dans les deux autres catégories (acceptation et coûts).

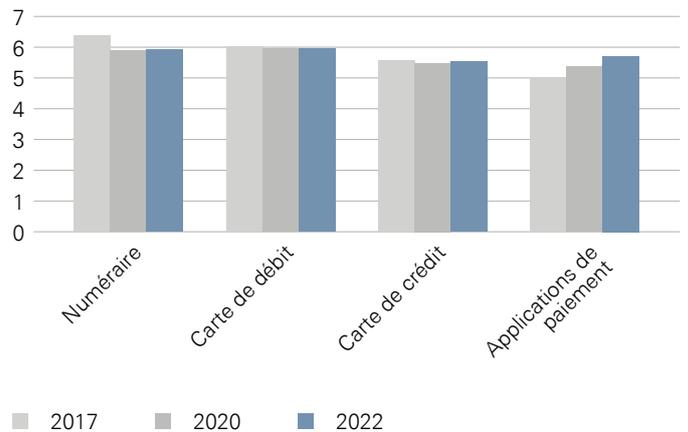
Le classement relatif de la carte de crédit n'a guère changé dans les différentes catégories. Par exemple, elle se maintient en deuxième position, après la carte de débit, pour la facilité d'utilisation et la rapidité, position qu'elle avait atteinte avec la pandémie. En revanche, elle reste la moins bien notée en termes de coûts. Elle occupe dorénavant aussi la dernière place en matière de sécurité, principalement en raison d'une évaluation bien meilleure des applications de paiement, qui se hissent de justesse à la deuxième place dans cette catégorie. L'évaluation de ces applications s'est sensiblement améliorée en ce qui concerne l'acceptation et la facilité d'utilisation, même si elles restent le moyen de paiement le moins bien noté dans ces catégories. La diffusion et l'utilisation croissantes de ce moyen de paiement semblent néanmoins avoir des effets positifs sur son évaluation.

La présente enquête comprend l'évaluation d'un nouveau critère: l'anonymat conféré par les différents moyens de paiement (voir graphique 3.8). Il n'est guère surprenant

Graphique 3.7

APPRÉCIATION GLOBALE DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

Évaluation¹ selon une échelle allant de 1 (très mauvais) à 7 (très bon); selon les entretiens individuels



Base: échantillon (2022: 2 022 personnes; 2020: 2 126 personnes; 2017: 1 968 personnes).

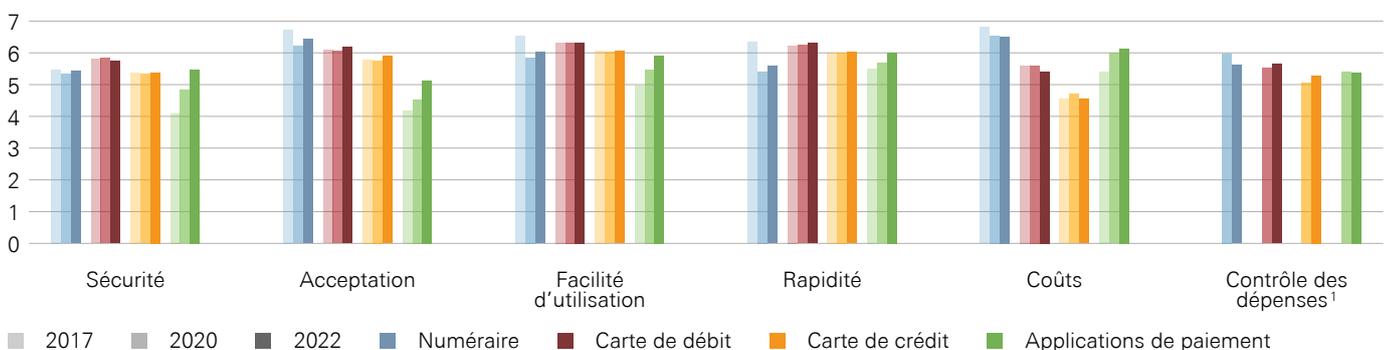
¹ L'appréciation globale correspond à la note moyenne des 6 critères abordés: sécurité, rapidité, facilité d'utilisation, acceptation, coûts, contrôle des dépenses (2017: sans contrôle des dépenses).

Source: BNS.

Graphique 3.6

APPRÉCIATION DES PROPRIÉTÉS DE DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

Évaluation selon une échelle allant de 1 (très mauvais) à 7 (très bon); selon les entretiens individuels



Question: «Que pensez-vous des différents moyens de paiement relativement aux aspects suivants? Peu importe que vous en soyez propriétaire vous-même.»

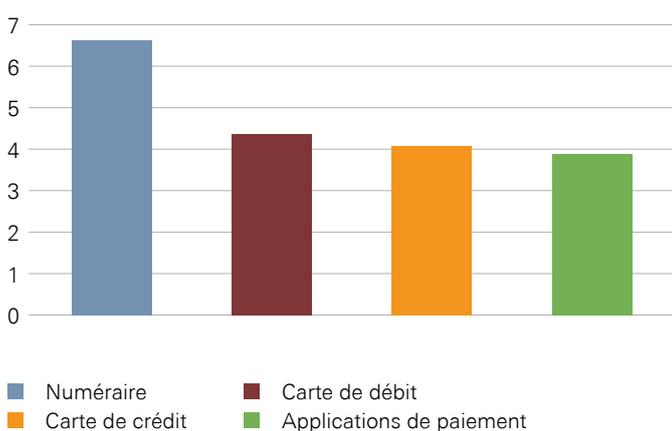
Base: échantillon (2022: 2 022 personnes; 2020: 2 126 personnes; 2017: 1 968 personnes).

¹ Dans l'enquête 2017, l'évaluation de la caractéristique «contrôle des dépenses» n'avait pas été demandée.

Source: BNS.

APPRÉCIATION DE L'ANONYMAT

Évaluation selon une échelle allant de 1 (très mauvais) à 7 (très bon); selon les entretiens individuels



Question: «Que pensez-vous des différents moyens de paiement en termes d'anonymat? Peu importe que vous en soyez propriétaire vous-même.»

Base: échantillon (2 022 personnes)

Source: BNS.

que le numéraire se distingue clairement en la matière, puisqu'il ne laisse par définition pas de traces électroniques. La carte de débit occupe la deuxième place, suivie de la carte de crédit et des applications de paiement.

En plus de leur évaluation des moyens de paiement, les personnes interrogées ont été appelées à indiquer l'importance qu'elles accordent aux différentes propriétés de ces moyens de paiement. Concrètement, elles ont dû classer douze propriétés¹⁷.

La sécurité constitue la propriété la plus importante d'un moyen de paiement pour la moitié de l'échantillon, et l'une des plus importantes pour le reste des personnes interrogées. Elle obtient donc le meilleur classement moyen des douze propriétés examinées. Elle est suivie par la rapidité, la facilité d'utilisation, l'acceptation, les coûts, le contrôle des dépenses et l'anonymat. Pour 42% des personnes interrogées, l'hygiène est la propriété la moins importante d'un moyen de paiement; elle obtient d'ailleurs le classement moyen le plus faible¹⁸. Elle semble donc cesser d'être une préoccupation majeure à mesure que la pandémie de Covid-19 s'éloigne¹⁹. Le classement des propriétés varie selon le type de payeurs («payeurs en espèces», «payeurs sans espèces» et «payeurs indéterminés», voir point 4.3.1). Par exemple, les payeurs sans espèces attachent une importance plus grande à la rapidité que le reste de l'échantillon. Les payeurs en espèces, quant à eux, accordent davantage d'importance au contrôle des dépenses. De plus, l'acceptation et l'hygiène sont moins importantes pour eux que pour les payeurs sans espèces, tandis que c'est l'inverse en termes d'anonymat et de résistance aux défaillances techniques.

17 Ce sont: la sécurité, l'acceptation, la rapidité, la facilité d'utilisation, les coûts, le contrôle des dépenses, l'anonymat, l'utilisation hors ligne, le transfert immédiat au destinataire du paiement, l'émission par un organisme gouvernemental ou par la Banque nationale, l'hygiène et la résistance aux défaillances techniques.

18 Voici le classement tel qu'il ressort de la moyenne des évaluations:

1. sécurité, 2. rapidité, 3. facilité d'utilisation, 4. acceptation, 5. coûts, 6. contrôle des dépenses, 7. anonymat, 8. transfert immédiat au destinataire du paiement, 9. résistance aux défaillances techniques, 10. utilisation hors ligne, 11. émission par un organisme gouvernemental ou par la banque centrale, 12. hygiène.

19 De plus, différentes études (par exemple E. Caswell, M. Hewkin Smith, D. Learmonth et G. Pearce (2020), «Cash in the time of Covid», *Bank of England Quarterly Bulletin*, Q4 et B. Tamele, A. Zamora-Pérez, C. Litardi, J. Howes, E. Steinmann et D. Todt (2021), «Catch me (if you can): assessing the risk of SARS-CoV-2 transmission via euro cash», *ECB Occasional Paper Series No 259*) ont révélé que le numéraire ne présente pas de risque d'infection supérieur à celui d'autres surfaces touchées fréquemment.

L'essentiel en bref

- Le numéraire reste le moyen de paiement le plus utilisé par la population suisse pour les paiements courants (il représente 36% des transactions recensées dans les journaux des paiements).
- L'usage du numéraire a encore reculé entre 2020 et 2022, mais à un rythme bien moindre qu'entre 2017 et 2020.
- La part des transactions exécutées avec une carte de débit ou de crédit n'a guère changé entre 2020 et 2022; la grande majorité des paiements par carte sont sans contact. Globalement, 34% des transactions sont des paiements par carte sans contact.
- Les applications de paiement sont beaucoup plus utilisées qu'auparavant. Leur part de transactions a augmenté depuis 2020, passant de 5% à 11%.
- Si l'on se fonde sur le montant des transactions, la carte de débit occupe encore la première place (33%), comme en 2020, suivie du numéraire (20%) et de la carte de crédit (17%). La part des montants réglés avec des applications de paiement a doublé depuis 2020 et s'établit désormais à 8%.
- Les habitudes de paiement sont plus stables pour les paiements récurrents que pour les paiements courants. La banque en ligne reste la plus appréciée (part des montants: 52%). Le service eBill a un peu gagné en importance.
- La majorité de l'échantillon règle toujours ou la plupart du temps sans espèces. Cette proportion croît au détriment des personnes qui paient tantôt en liquide, tantôt sans espèces selon la situation. La part de l'échantillon qui paie principalement en espèces n'a guère changé depuis 2020.
- Selon les autoévaluations, la propension au changement des habitudes de paiement demeure élevée. Les applications de paiement remplacent de plus en plus le numéraire.

Ce chapitre présente dans un premier temps les moyens de paiement utilisés par la population résidente pour les paiements non récurrents (voir section 4.1). Ceux-ci englobent les dépenses courantes de tous types (par exemple denrées alimentaires, habillement ou restauration), qu'elles soient effectuées dans un point de vente physique ou à distance (par exemple achats en ligne). Les évaluations s'appuient sur les informations que les personnes sondées ont saisies dans le journal des paiements pendant une semaine. La section 4.1 fournit un aperçu de l'utilisation générale des moyens de paiement et examine plus particulièrement dans quelle mesure leur usage peut dépendre du montant, du lieu de paiement et des facteurs sociodémographiques.

Les dépenses récurrentes, telles que le loyer ou les primes d'assurance-maladie, se distinguent des paiements non récurrents. Les personnes interrogées ont noté une seule fois leurs dépenses récurrentes à la fin de la semaine d'observation. La section 4.2 présente les moyens de paiement utilisés pour ces dépenses.

La section 4.3 est consacrée aux changements observés depuis 2020 dans l'utilisation des moyens de paiement. Après une analyse des raisons pour lesquelles un instrument de paiement est choisi dans une situation donnée, elle expose les changements effectifs et attendus des habitudes de paiement sur la base d'une autoévaluation des personnes sondées.

4.1 INSTRUMENTS UTILISÉS POUR LES PAIEMENTS NON RÉCURRENTS

4.1.1 APERÇU

Au total, les personnes interrogées ont comptabilisé 22 355 paiements non récurrents dans quelque 2 000 journaux. Le tableau 4.1 donne un aperçu du nombre et des montants moyens de ces transactions. Les personnes sondées ont effectué 1,58 paiement par jour, soit un peu plus qu'en 2020 (1,47 paiement par jour; 2017: 1,65). Le montant moyen par transaction est de 50 francs, soit le même qu'en 2020 (2017: 41 francs). La valeur médiane des paiements a légèrement fléchi depuis 2020, passant de 19 à 17 francs (2017: 16 francs).

Si l'on considère le nombre de transactions, le numéraire reste le moyen de paiement le plus utilisé par la population résidente (voir graphique 4.1): 36% des paiements non

récurrents comptabilisés ont été réglés en espèces. La part du numéraire a reculé de 6 points¹ depuis 2020, soit la plus forte baisse parmi tous les moyens de paiement. Cependant, le rythme de ce recul a fortement ralenti: entre 2017 et 2020, une diminution de 27 points a été enregistrée, soit une moyenne de 9 points par an. La baisse observée depuis 2020 équivaut, quant à elle, à 3 points par an en moyenne.

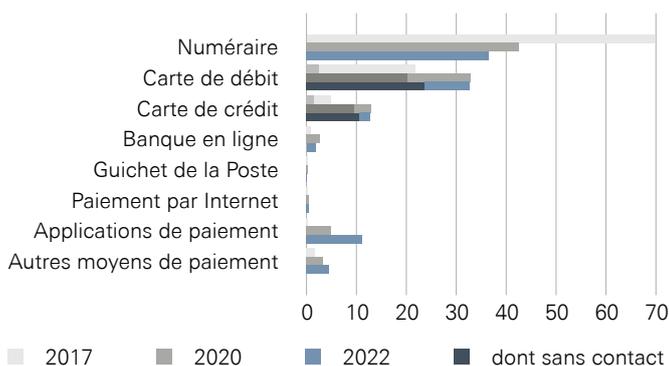
La proportion des transactions exécutées avec une carte de débit est quasiment inchangée par rapport à 2020 et s'inscrit à environ 33%. La carte de débit reste donc le deuxième moyen de paiement le plus fréquemment utilisé pour les

¹ Toutes les valeurs ont été arrondies aux nombres entiers les plus proches pour les besoins du présent rapport. Les valeurs non arrondies ayant été utilisées pour calculer l'écart entre deux parts, cet écart ne correspond pas toujours à la différence entre les nombres arrondis. Par exemple, la différence de 6 points entre les parts des transactions en espèces non arrondies est calculée comme suit: 42,627% (2020) – 36,455% (2022) = 6,172 points.

Graphiques 4.1

PARTS DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT DANS LE NOMBRE DE TRANSACTIONS

En % de la base; selon les journaux des paiements

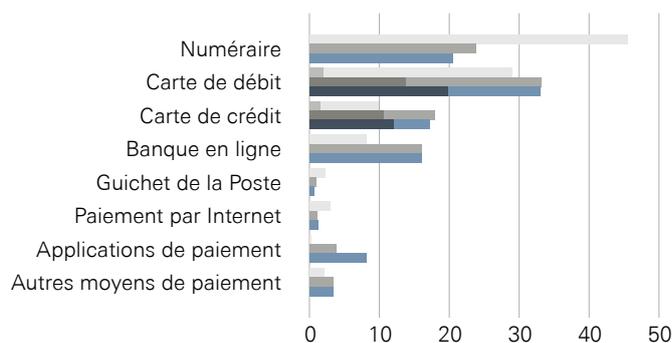


Base: 2022: 22 355 transactions; 2020: 21 853 transactions; 2017: 22 517 transactions.

Source: BNS.

PARTS DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT DANS LE TOTAL DES MONTANTS

En % de la base; selon les journaux des paiements



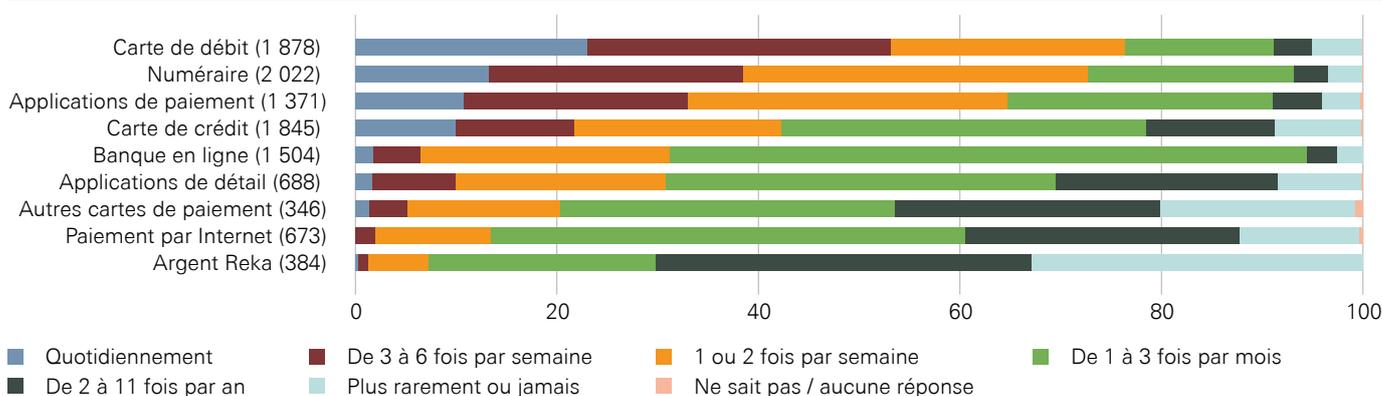
Base: 2022: 1 107 930 francs; 2020: 1 094 780 francs; 2017: 916 617 francs.

Source: BNS.

Graphique 4.2

FRÉQUENCE D'UTILISATION DU NUMÉRAIRE ET DES MOYENS DE PAIEMENT SANS NUMÉRAIRE

En % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «À quelle fréquence utilisez-vous en général les moyens de paiement suivants?»

Base: personnes sondées disposant du moyen de paiement indiqué (voir intitulé des barres).

Source: BNS.

paiements courants. Comme on pouvait s’y attendre, la part des paiements sans contact avec une carte de débit a encore progressé: 72% des paiements par carte de débit sont sans contact (2020: 62%; 2017: 11%). La carte de crédit (y compris les cartes prépayées) occupe la troisième place en nombre de transactions, comme en 2017 et en 2020. Quasiment inchangée depuis 2020, sa part dans le nombre de transactions avoisine encore les 13%. La fonction sans contact des cartes de crédit est, elle aussi, davantage utilisée. Dans l’ensemble, les paiements sans contact par carte de crédit, carte de débit et carte prépayée représentent désormais 34% des paiements (voir également chapitre 6).

Si l’on considère le montant des transactions, la carte de débit est le moyen de paiement le plus utilisé (33%), comme en 2020. Le numéraire arrive en deuxième position (20%). L’utilisation décroissante de l’argent liquide se reflète donc également au niveau des montants: la proportion des montants réglés en espèces a diminué de 3 points depuis l’enquête précédente. Ce recul n’est toutefois pas aussi important que celui enregistré entre 2017 et 2020: la part du numéraire avait alors presque été réduite de moitié, passant de 45% à 24%.

Les applications de paiement² connaissent un développement remarquable: elles ont de nouveau fortement gagné en importance pour les paiements non récurrents, et leur part a doublé depuis 2020 au niveau tant des transactions (passant de 5% à 11%) que des montants (passant de 4% à 8%). Le chapitre 6 examine en détail les développements relatifs à ces applications et à leur utilisation.

² En plus des applications de paiement (par exemple Twint), les applications propres à une enseigne (par exemple Mobile CFF) et celles de banque mobile permettent de payer avec un smartphone (voir glossaire).

Ce sont principalement les moyens de paiement utilisables dans des points de vente physiques qui connaissent des changements. En revanche, l’utilisation des procédés de paiement sur Internet et de la banque en ligne est quasiment inchangée depuis 2020. En termes de montants, la banque en ligne demeure l’un des principaux moyens de paiement (16% en 2020 et en 2022). Les virements aux guichets de la Poste ont de nouveau légèrement reculé et s’établissent à un faible niveau.

Selon les indications fournies par les personnes sondées, la fréquence d’utilisation du numéraire a de nouveau baissé (voir graphique 4.2): seuls 13% de l’échantillon déclarent utiliser des espèces quotidiennement (2020: 17%; 2017: 32%). La majorité (73%) continue cependant de recourir au numéraire au moins une fois par semaine (2020: 82%; 2017: 95%). La part correspondante de la carte de débit est quasiment inchangée: 76% des personnes interrogées affirment payer avec celle-ci au moins une fois par semaine (2020: 77%; 2017: 73%). La proportion de celles qui indiquent payer quotidiennement avec une carte de crédit a un peu augmenté, passant de 8% à 10%. Selon l’autoévaluation des personnes interrogées, la fréquence d’utilisation des applications de paiement a fortement progressé: 65% disent les utiliser au moins une fois par semaine (2020: 48%).

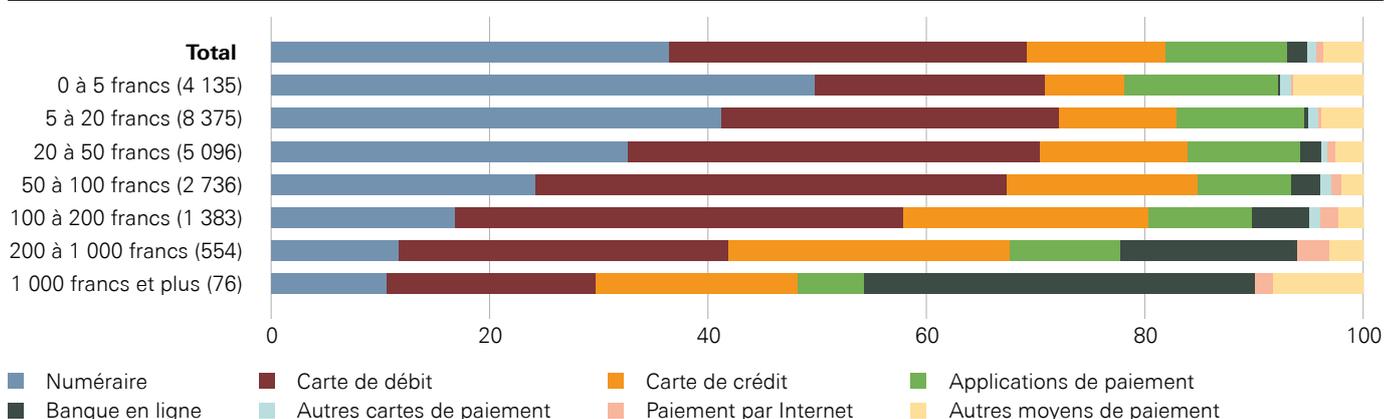
4.1.2 RÔLE DU MONTANT DU PAIEMENT

En 2022, le montant continue de jouer un rôle majeur dans le choix du moyen de paiement (voir graphique 4.3). Comme en 2017 et en 2020, plus le montant augmente, plus la part du numéraire décroît, même si elle reste relativement stable dans les deux tranches de montants les plus élevées. Par rapport aux précédentes éditions de l’enquête, les espèces sont moins utilisées, notamment pour les petits montants (voir graphique 4.4). Ainsi, la part du numéraire dans les paiements de 5 francs au plus est

Graphique 4.3

RÉPARTITION DES TRANSACTIONS PAR MOYEN DE PAIEMENT ET PAR TRANCHE DE MONTANTS

Parts en % dans les différentes tranches de montants concernées; selon les journaux des paiements



Base: 22 355 transactions pour une valeur totale de 1 107 930 francs (total); pour les tranches de montants, voir l’intitulé des barres.

Source: BNS.

Tableau 4.1

TRANSACTIONS ENREGISTRÉES, SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Sur la base des journaux des paiements

	Nombre de transactions	Nombre moyen de transactions par jour et par personne	Montant moyen par transaction, en francs
Total			
Total	22 355	1,58	49,56
Genre			
Hommes	11 709	1,67	49,55
Femmes	10 645	1,49	49,58
Âge			
15 à 34 ans	5 857	1,46	36,70
35 à 54 ans	8 210	1,74	50,67
55 ans et plus	8 288	1,53	57,55
Région linguistique			
Suisse alémanique	15 965	1,59	47,88
Suisse romande	5 464	1,57	54,97
Suisse italienne	926	1,43	46,63
Type d'habitat			
Ville	14 218	1,66	45,04
Agglomération	5 120	1,53	49,10
Campagne	3 017	1,36	71,66
Niveau de formation			
Degré tertiaire	12 139	1,72	52,44
Degré secondaire II	8 822	1,48	48,88
Scolarité obligatoire	1 381	1,24	28,75
Revenu mensuel du ménage			
Moins de 4 000 francs	1 806	1,26	34,20
4 000 à 5 999 francs	2 954	1,52	52,76
6 000 à 7 999 francs	3 627	1,53	45,77
8 000 à 9 999 francs	3 248	1,62	46,99
10 000 francs et plus	9 073	1,66	53,41
Statut d'activité			
Personne active occupée	15 317	1,67	48,47
Personne au chômage	372	1,50	36,91
Personne en formation	1 367	1,22	17,80
Personne à la retraite	4 806	1,50	63,08

Source: BNS.

passée de 63% en 2020 à 50% en 2022. Pour les montants supérieurs à 20 francs, cette part n'a guère changé.

Le numéraire demeure le moyen de paiement le plus utilisé pour les montants inférieurs ou égaux à 20 francs. Pour les achats compris entre 20 et 1 000 francs, on se sert le plus souvent de la carte de débit, la banque en ligne étant le principal mode de paiement au-delà de 1 000 francs. Les cartes de crédit ne sont quasiment pas utilisées pour les paiements inférieurs à 5 francs, mais elles jouent un rôle plus important dans les tranches de montants plus élevées. La part des applications de paiement varie peu entre les différentes tranches de montants, ce qui laisse supposer une utilisation très hétéroclite (voir chapitre 6). En 2020, elles n'étaient utilisées pour les montants de 5 francs au plus que dans 6% des cas, tandis qu'elles représentent 14% des paiements de cette tranche en 2022.

La médiane respective des montants réglés avec les différents instruments de paiement révèle également l'influence du montant sur le choix de ces derniers (voir graphique 4.5)³. Comme en 2017 et en 2020, elle est de 12 francs pour les paiements en numéraire, soit sensiblement en dessous de la médiane tous paiements confondus (17 francs).

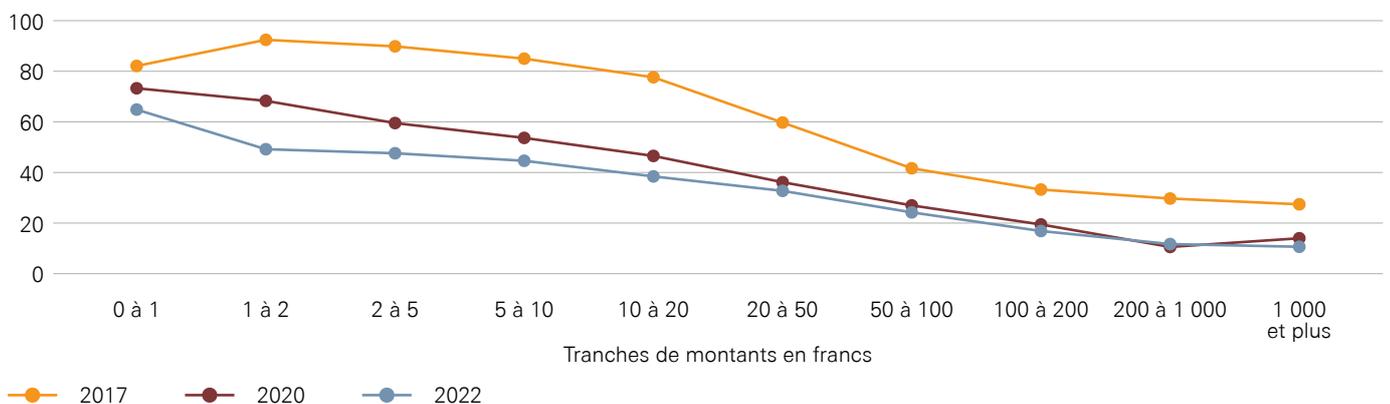
Le montant médian réglé à l'aide d'une application de paiement est passé de 16 francs en 2020 à 14 francs en 2022. Cela indique également que ces applications sont davantage utilisées pour des petits montants. Le montant médian payé par carte de crédit est passé quant à lui de 62 francs à 70 francs. Dans l'ensemble, l'utilisation de la carte de débit et de la carte de crédit continue de suivre le schéma classique qui veut que les cartes de crédit soient davantage employées pour les montants les plus élevés et les cartes de débit, pour les petits montants. L'introduction

³ La présente analyse se base sur la médiane, qui réduit les distorsions liées aux montants inhabituels réglés avec des moyens de paiement peu utilisés.

Graphique 4.4

RÉPARTITION DES TRANSACTIONS EN NUMÉRAIRE PAR TRANCHE DE MONTANTS

Parts en % dans les différentes tranches de montants concernées; selon les journaux des paiements



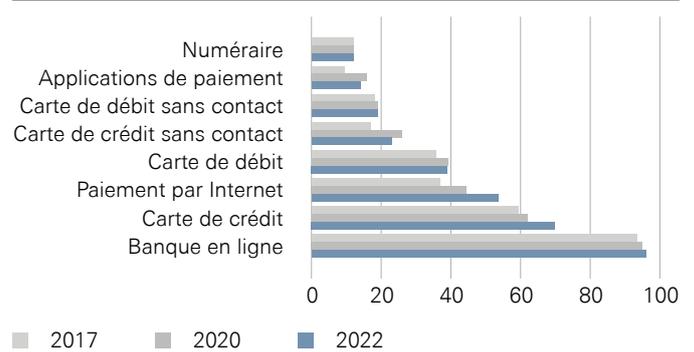
Base: 2022: 22 355 transactions; 2020: 21 853 transactions; 2017: 22 517 transactions.

Source: BNS.

Graphique 4.5

MONTANT MÉDIAN PAR MOYEN DE PAIEMENT

Médiane en francs de la base concernée; selon les journaux des paiements



Base: 22 355 transactions (2020: 21 853 transactions; 2017: 22 495 transactions) pour une valeur totale de 1 107 930 francs (2020: 1 1094 780 francs; 2017: 915 948 francs).

Source: BNS.

de cartes de débit permettant également de payer sur Internet ne semble pas encore avoir d'influence en la matière (voir chapitre 6).

4.1.3 RÔLE DU LIEU DE PAIEMENT

Comme les années précédentes, le lieu de paiement est un facteur important dans le choix du moyen de paiement (voir graphique 4.6). La plupart des paiements non récurrents concernent des achats dans des commerces de biens de consommation courante (en 2017 et en 2020 également), suivis par les dépenses pour des repas et boissons consommés à l'extérieur.

Après un fléchissement en 2020, cette dernière catégorie a de nouveau progressé en 2022, mais elle ne retrouve pas son niveau de 2017. La part des activités de loisirs a elle aussi augmenté par rapport à 2020. Ces développements sont probablement liés, en partie au moins, à la pandémie de Covid-19: lorsque l'enquête de 2020 a été menée, les

habitudes et la vie sociale étaient encore sensiblement restreintes en raison de la crise sanitaire, alors que ce n'était plus le cas lors de l'enquête de 2022.

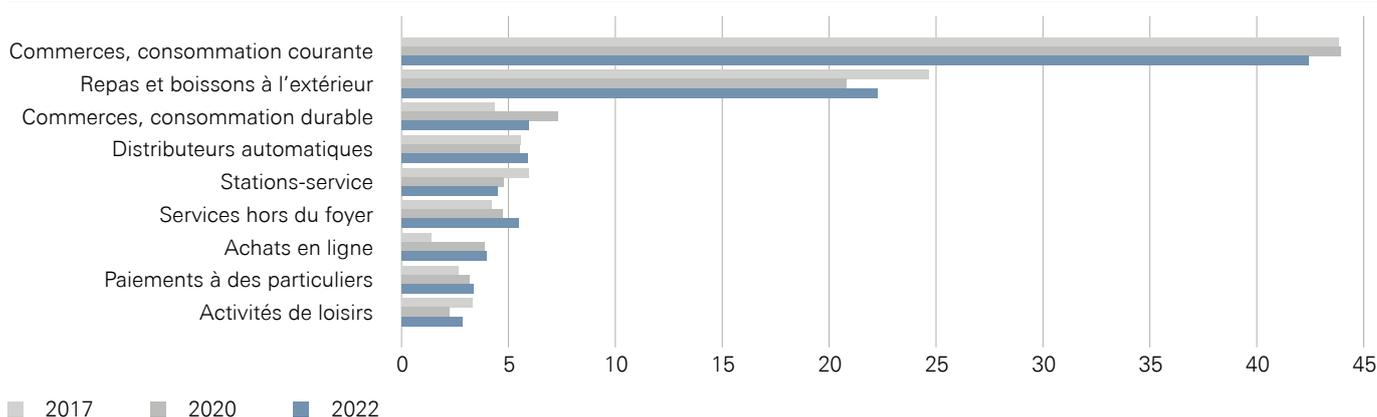
En revanche, les parts des paiements dans des commerces de biens de consommation durable et de biens de consommation courante ont légèrement diminué. Il est intéressant de constater que la proportion des achats en ligne n'a enregistré qu'une hausse marginale entre 2020 et 2022.

Le choix du moyen de paiement varie nettement en fonction du lieu de paiement (voir graphique 4.7). Les transactions en numéraire ont de nouveau reculé tous lieux de paiement confondus, la baisse la plus forte concernant les paiements aux distributeurs automatiques et à des particuliers. Cela s'explique sans doute en grande partie par la diffusion des applications de paiement (voir chapitre 6). Les paiements à des particuliers sont à 58% exécutés en espèces (2020: 74%).

Graphique 4.6

PART DES DIFFÉRENTS LIEUX DE PAIEMENT DANS LE NOMBRE DE TRANSACTIONS

En % de la base; selon les journaux des paiements



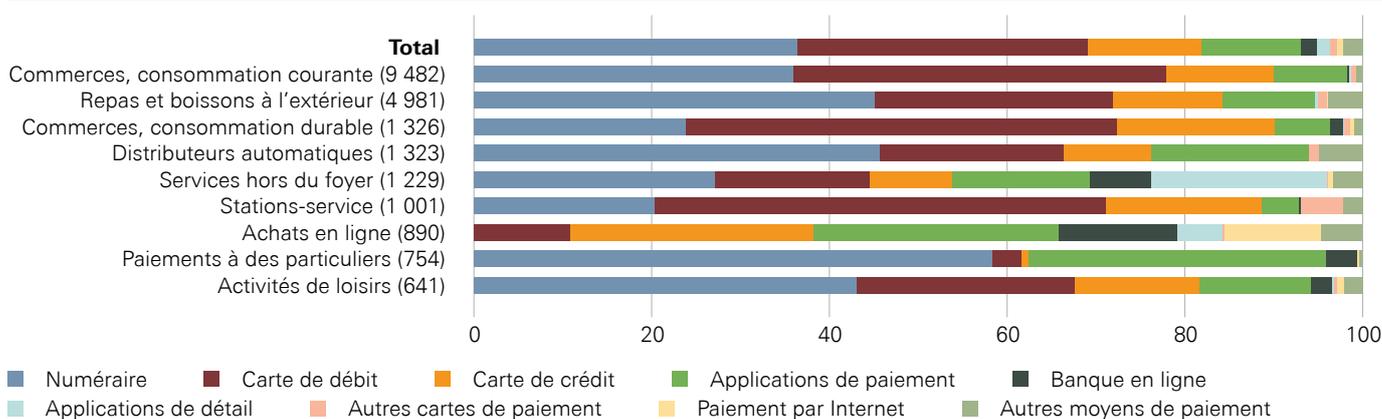
Base: 2022: 22 355 transactions; 2020: 21 853 transactions; 2017: 22 531 transactions.

Source: BNS.

Graphique 4.7

RÉPARTITION DES TRANSACTIONS PAR MOYEN ET LIEU DE PAIEMENT

En % de la base concernée; selon les journaux des paiements



Base: 22 355 transactions (total) réparties selon les lieux de paiement (voir l'intitulé des barres).

Source: BNS.

La part des cartes de débit dans les achats en ligne s'est accrue: elle est désormais de 11% (2020: 6%). De fait, de plus en plus de cartes de débit sont utilisables en ligne (voir chapitre 6). De même, la proportion des achats en ligne réalisés avec des applications de paiement s'est sensiblement accrue: en 2022, 28% des achats en ligne ont été réalisés de cette manière, contre seulement 11% environ en 2020. Par contre, la part de la banque en ligne et des cartes de crédit a fléchi dans les achats en ligne.

La proportion des transactions exécutées avec des applications de paiement a progressé dans tous les lieux de paiement par rapport à 2020, notamment pour les paiements à des particuliers (passant de 16% à 33%), les distributeurs automatiques (2020: 8%; 2022: 18%) et les repas et boissons pris à l'extérieur (10% en 2022, contre 5% en 2020). Les applications de détail (par exemple Mobile CFF) ont elles aussi gagné en importance. Elles sont principalement utilisées pour des services hors du foyer, dont elles représentent 20% des transactions (2020: 15%).

Hormis les achats en ligne, la part des paiements effectués avec une carte de crédit est restée quasiment inchangée par rapport à 2020. L'utilisation de la carte de débit est également relativement stable dans la plupart des lieux de paiement. Elle semble toutefois avoir augmenté au détriment du numéraire aux distributeurs automatiques, dans les stations-services et pour les activités de loisirs.

4.1.4 RÔLE DES FACTEURS SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Comme lors des enquêtes précédentes, l'utilisation des moyens de paiement varie fortement en fonction des groupes sociodémographiques (voir graphique 4.8). L'âge des personnes interrogées continue ainsi d'influer considérablement sur leurs habitudes de paiement: les 55 ans et plus effectuent davantage de transactions en liquide (53%), tandis que les 15 à 34 ans utilisent le moins le numéraire (21%). Si ces derniers emploient davantage les cartes de débit et les applications de paiement, ils utilisent moins les cartes de crédit. Cela tient probablement au fait que la détention de cartes de crédit est plus faible dans ce groupe (voir chapitre 3). Les applications de paiement sont désormais le troisième moyen de paiement des plus jeunes (part des transactions de 19%).

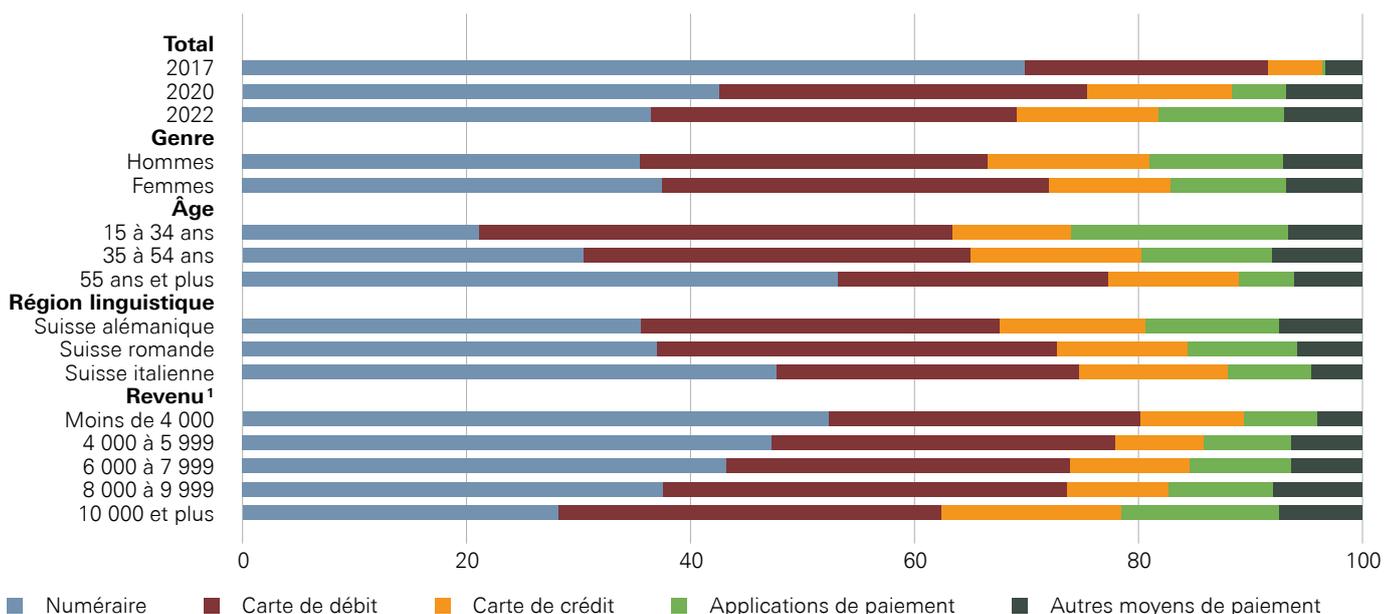
Le niveau de revenu des ménages continue d'influer sur l'utilisation des moyens de paiement. Comme en 2017 et en 2020, plus il est élevé, plus l'utilisation du numéraire chute, tandis que celle des applications de paiement, notamment, progresse régulièrement. Pour l'emploi de la carte de débit, en revanche, les écarts entre les différentes tranches de revenus demeurent relativement faibles.

Si l'on considère le genre et la région linguistique, on observe des similitudes avec les années précédentes. Pour les paiements non récurrents, les femmes se servent un peu plus souvent des espèces et des cartes de débit, tandis que les hommes emploient un peu plus fréquemment les cartes de crédit et les applications de paiement. L'utilisation du

Graphique 4.8

RÉPARTITION DES TRANSACTIONS PAR MOYEN DE PAIEMENT SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

En % de la base concernée; selon les journaux des paiements



Base: 22 355 transactions et nombre de transactions pour chacun des groupes sociodémographiques (voir tableau 4.1).

1 Revenu mensuel brut du ménage concerné, en francs.

Source: BNS.

numéraire en Suisse italienne demeure nettement supérieure à la moyenne. Toutefois, sa part a à la aussi diminué, passant de 57% en 2020 à 48% en 2022. En Suisse alémanique et en Suisse romande, les habitudes de paiement sont très similaires.

4.1.5 CONCLUSION

Il ressort de l'analyse des journaux des paiements que les tendances identifiées en 2020 en matière d'habitudes de paiement se sont poursuivies. En particulier, l'emploi du numéraire a continué de décroître, tandis que celui des applications de paiement progresse. La part des espèces est celle qui accuse la plus forte baisse, même si celle-ci a sensiblement ralenti. Ainsi, après avoir reculé de 27 points entre 2017 et 2020, elle n'a fléchi que de 6 points depuis 2020.

Le recours aux applications de paiement a nettement augmenté entre 2020 et 2022: la part de ces applications en termes tant de nombre de transactions que de montants a doublé, et leur utilisation s'est accrue sur tous les lieux de paiement et dans toutes les tranches de montants. En d'autres termes, les personnes interrogées se servent de ces applications pour des paiements très variés. L'utilisation de la carte de débit et de crédit n'a guère changé par rapport à 2020, ce qui semble traduire une saturation du marché des cartes de paiement.

Globalement, les facteurs déterminant le choix d'un moyen de paiement sont demeurés quasiment inchangés au fil des ans. En particulier, les habitudes d'utilisation des moyens de paiement dans chaque groupe sociodémographique font apparaître une stabilité remarquable. Par exemple, l'emploi des applications de paiement et des cartes de crédit augmente avec le revenu, tandis que le recours au numéraire par les groupes les plus âgés et dans les régions italo-phones demeure supérieur à la moyenne de l'échantillon.

4.2 INSTRUMENTS UTILISÉS POUR LES PAIEMENTS RÉCURRENTS

En plus des indications sur les paiements non récurrents effectués pendant la semaine d'observation, les personnes interrogées ont été priées de noter les moyens de paiement utilisés pour les paiements récurrents et ce, une seule fois par dépense. Les dépenses récurrentes sont plus ou moins fréquentes: par exemple, les loyers et les factures de téléphone sont réglés mensuellement, tandis que les primes d'assurance le sont généralement une fois par an.

Les moyens de paiement choisis pour ces dépenses diffèrent de ceux qui sont utilisés pour les paiements non récurrents présentés à la section 4.1 (voir graphique 4.9). Un peu plus d'un tiers des paiements récurrents, correspondant à 52% du montant de l'ensemble des transactions, sont effectués via la banque en ligne. Si l'on considère leur nombre et leur montant, près d'un cinquième des paiements sont réalisés par recouvrement direct ou avec un système de facturation électronique (eBill). Enfin, 6% des paiements (et 4% des montants) sont acquittés avec une carte de débit et 9% (4% des montants) en espèces.

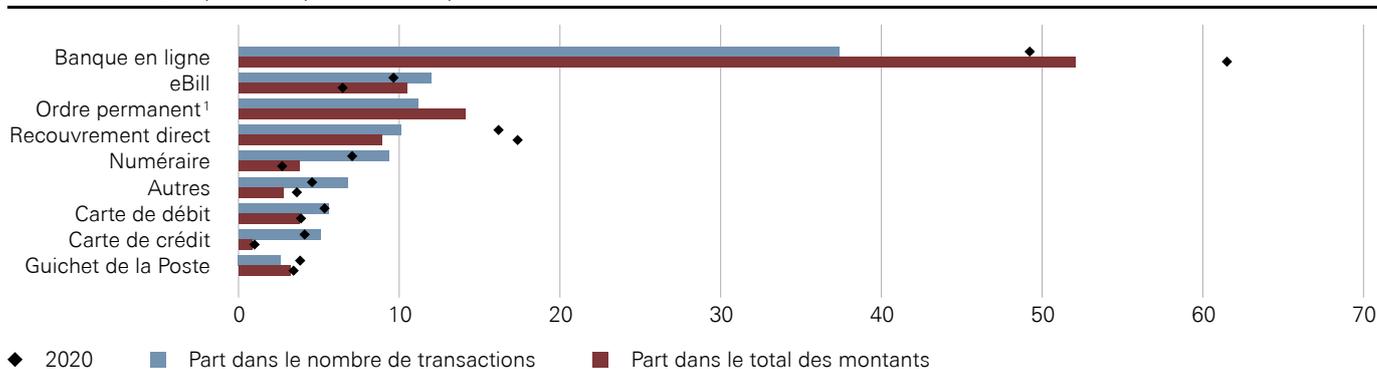
Les résultats de la présente enquête n'indiquent aucun changement majeur⁴. En d'autres termes, les habitudes sont bien plus ancrées en ce qui concerne les paiements récurrents que pour les paiements non récurrents (voir section 4.1). Par rapport à 2020, la facturation électronique a légèrement gagné en importance pour les paiements récurrents, s'inscrivant à 12% des transactions (2020: 10%) et à 10% des montants (2020: 7%). En revanche,

⁴ Les paiements récurrents ont été saisis de manière aussi détaillée pour la première fois dans l'enquête de 2020.

Graphique 4.9

PARTS DES MOYENS DE PAIEMENT DANS LE NOMBRE DE TRANSACTIONS ET DANS LE TOTAL DES MONTANTS: DÉPENSES RÉCURRENTES

En % de la base; d'après les réponses sur les paiements récurrents



Base: 103 781 transactions (2020: 106 767) pour un montant total de 77 844 650 francs (2020: 95 500 259 francs).

¹ Dans l'enquête de 2022, l'ordre permanent a été proposé comme moyen de paiement à part entière; en 2020, il faisait partie du moyen de paiement «banque en ligne».

Source: BNS.

le recouvrement direct est moins utilisé, même s'il représente encore 10% des transactions (2020: 16%) et 9% des montants (2020: 17%). La facturation électronique et le recouvrement direct sont des options numériques pour valider des factures. Dans le cas du recouvrement direct, le compte est débité par l'émetteur de la facture; dans la solution eBill, la facture s'affiche sur le site ou dans l'application de banque en ligne du débiteur. Même si eBill est un instrument relativement nouveau qui n'a été mis en place qu'en 2018, la tendance visant à le préférer au recouvrement direct s'est poursuivie. Les ordres permanents constituent une nouvelle catégorie dans l'enquête de 2022. Dans l'enquête de 2020, ils étaient comptabilisés dans la banque en ligne, ce qui explique le recul de cette dernière (part dans les transactions de 37% et part dans les montants de 52%, contre respectivement 49% et 61% en 2020).

L'utilisation sensiblement divergente des instruments selon que le paiement soit ou non récurrent s'explique principalement par le fait que les paiements récurrents ne sont en général pas liés à un point de vente physique et portent parfois sur des montants nettement plus élevés. Comme en 2020, la majorité des paiements récurrents (20%) concernent des moyens de communication (facture de téléphone fixe et mobile, raccordement à Internet et télévision). Viennent ensuite le règlement des primes d'assurance-maladie (17%), les loyers bruts⁵ ou les intérêts hypothécaires (15%) et les abonnements à des médias ou

à des offres de divertissement (9%). En termes de montants, les loyers bruts ou les intérêts hypothécaires ainsi que les impôts représentent la plus grande part des paiements récurrents (29% et 31%). Les primes d'assurance-maladie comptent pour 16% des montants réglés régulièrement.

Pour les paiements récurrents, l'importance des différents moyens de paiement varie selon le but (voir graphique 4.10). Les virements par banque en ligne constituent le principal instrument pour pratiquement tous les buts de paiement, mais comme en 2020, il existe quelques exceptions. D'une part, deux tiers de l'argent de poche sont donnés en numéraire. D'autre part, les abonnements à des médias ou à des offres de divertissement sont le plus souvent payés par carte de débit ou de crédit. Ces abonnements sont fréquemment souscrits en ligne auprès de prestataires étrangers. Par ailleurs, les abonnements de transports publics sont réglés plus fréquemment que la moyenne par carte de débit ou de crédit, vraisemblablement parce que les paiements sont effectués à un guichet dans de nombreux cas.

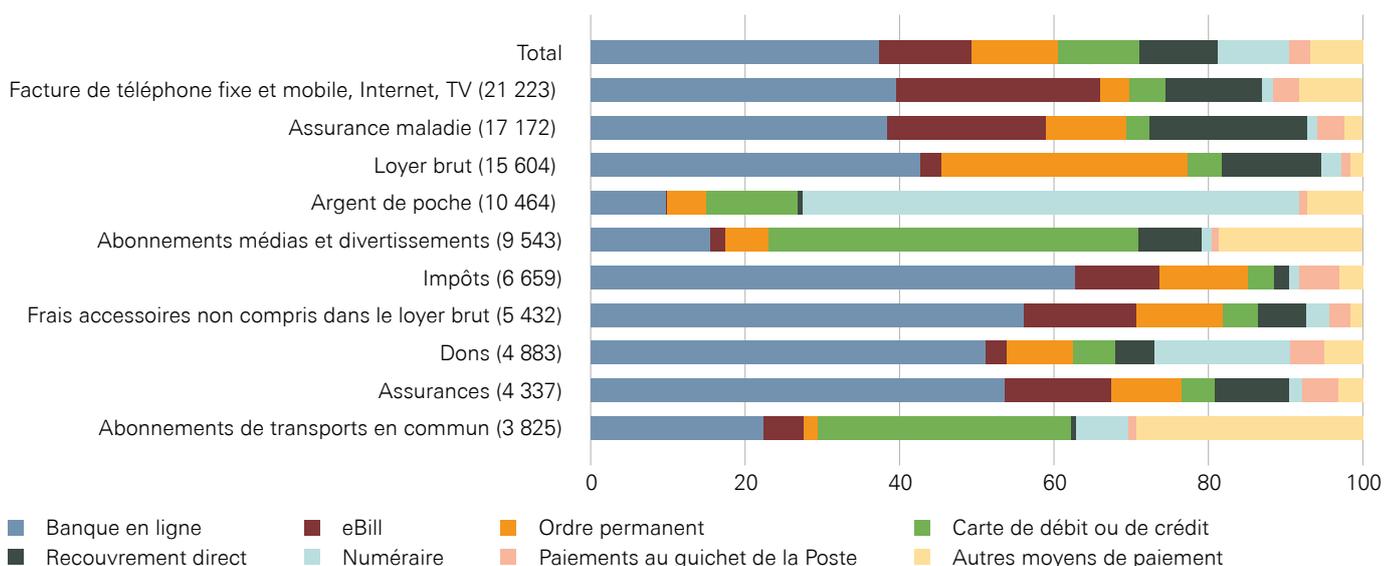
Comme en 2020, les instruments utilisés pour les paiements récurrents diffèrent en fonction des caractéristiques sociodémographiques. Les personnes de 55 ans et plus recourent un peu moins souvent aux virements par banque en ligne, mais plus fréquemment au recouvrement direct ou au paiement au guichet postal. Les règlements par eBill sont moins fréquents dans cette classe d'âges. Comme pour les paiements non récurrents, la Suisse italophone affiche une préférence plus marquée pour le numéraire.

5 Le loyer brut se décompose en loyer net et frais accessoires.

Graphique 4.10

RÉPARTITION DES TRANSACTIONS PAR MOYEN DE PAIEMENT: DÉPENSES RÉCURRENTES

En % de la base; d'après les réponses sur les paiements récurrents



Base: 103 781 transactions récurrentes¹ (total); pour les dépenses récurrentes individuelles, voir l'intitulé des barres.

1 Les transactions portent sur des dépenses effectuées généralement sur une base annuelle. Les données sur les paiements effectués mensuellement ont été annualisées.

Source: BNS.

4.3 FACTEURS INDIVIDUELS DÉTERMINANT LE CHOIX D'UN MOYEN DE PAIEMENT

Le choix d'un moyen de paiement est déterminé par l'évaluation de sa capacité à répondre à des préférences et besoins individuels (voir point 4.3.1). L'importance de ces aspects se retrouve dans l'autoévaluation des futures habitudes de paiement par les personnes interrogées (voir point 4.3.2).

4.3.1 PRÉFÉRENCES ET BESOINS

Dans la vie quotidienne, lorsque les conditions sont réunies pour choisir librement un moyen de paiement, les facteurs subjectifs jouent un rôle majeur (voir section 5.1 sur l'évaluation de la disponibilité et de l'acceptation des moyens de paiement). La plupart des personnes interrogées ont des préférences diverses concernant la forme de paiement (en numéraire ou non), qui découlent elles-mêmes de la manière dont chacune estime qu'un instrument de paiement donné répond à ses besoins individuels (par exemple sécurité, rapidité, facilité) dans une situation concrète.

En fonction de leurs préférences, les personnes interrogées peuvent être classées dans l'une des trois catégories suivantes: «payeurs en espèces», «payeurs sans espèces» et «payeurs indéterminés». Entrent dans la catégorie des payeurs en espèces les personnes qui, d'après leurs propres déclarations, utilisent toujours ou le plus souvent de l'argent liquide pour effectuer leurs paiements; celles qui disent utiliser toujours ou le plus souvent des moyens

de paiement scripturaux sont classées dans la catégorie des payeurs sans espèces. De leur côté, les personnes qui paient tantôt en liquide, tantôt autrement sont considérées comme des payeurs indéterminés.

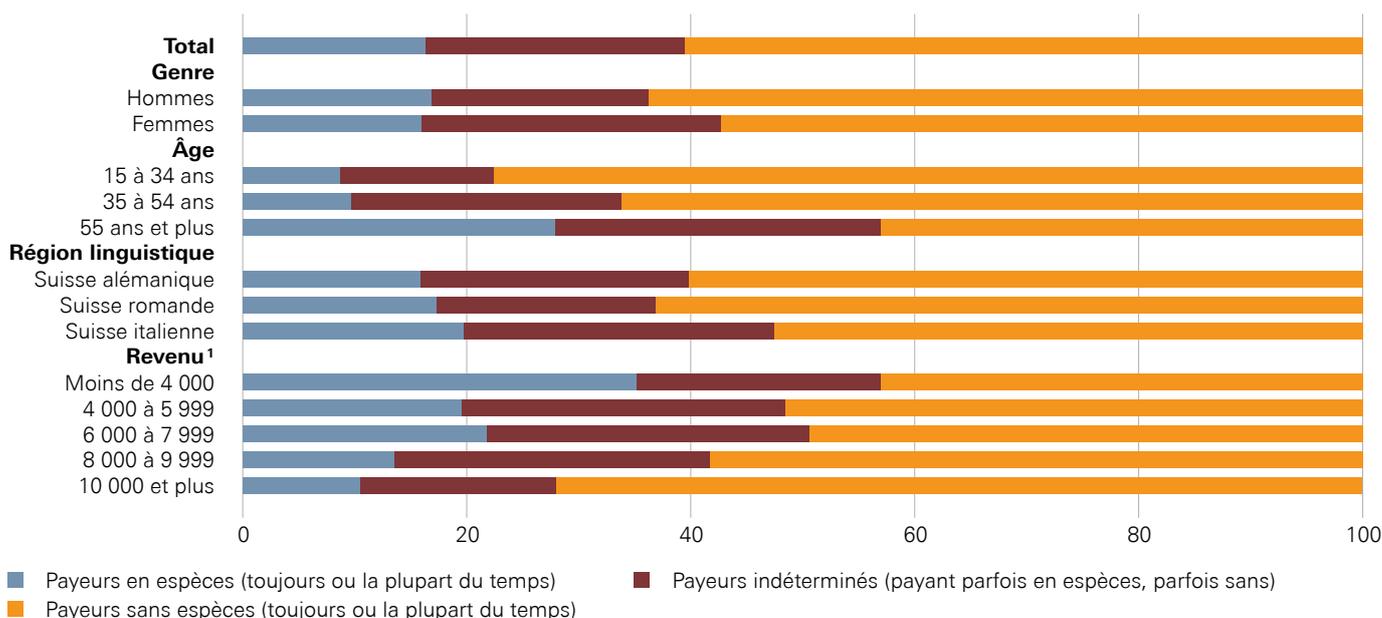
Les payeurs sans espèces forment une majorité croissante de la population. La part des personnes interrogées qui paient toujours ou le plus souvent sans numéraire s'établissait à 61% en 2022, contre 53% 2020 et 26% en 2017. Cette hausse s'est principalement faite au détriment de la catégorie des payeurs indéterminés, qui est passée à 23% (elle était de 28% en 2020 et de 34% en 2017). Depuis 2020, les payeurs en espèces constituent quant à eux un groupe relativement stable (2022: 16%; 2020: 19%, 2017: 39%). Payer principalement sans numéraire est une préférence qui s'observe dans toutes les classes d'âges, mais qui est particulièrement marquée chez les plus jeunes (voir graphique 4.11). Ce mouvement n'est toutefois pas aussi prononcé dans la comparaison pluriannuelle, notamment chez les 35 à 54 ans et chez les personnes plus âgées.

Dans le même temps, les écarts concernant la fréquence des paiements en numéraire se sont accentués entre les différents types de payeurs, d'après les transactions figurant dans les journaux des paiements. Les payeurs en espèces règlent quasiment aussi souvent en liquide, tandis que les payeurs sans espèces et les payeurs indéterminés le font plus rarement qu'en 2020.

Graphique 4.11

RÉPARTITION DES TYPES DE PAYEURS SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

En % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «Comment payez-vous normalement dans la vie de tous les jours (par exemple quand vous faites les courses, etc.)?»

Base: échantillon (2 022 personnes) et personnes de chacun des groupes sociodémographiques (voir annexe 2).

1 Revenu mensuel brut du ménage concerné, en francs.

Source: BNS.

Les motifs des habitudes de paiement présentent deux grandes caractéristiques.

Premièrement, les utilisatrices et utilisateurs choisissent un moyen de paiement de préférence à un autre en fonction de leurs besoins. C'est ce qui ressort d'une évaluation spécifique des réponses fournies par les personnes interrogées sur le principal motif de l'utilisation d'un moyen de paiement. Les payeurs sans espèces mettent l'accent sur la facilité d'utilisation des moyens de paiement scripturaux (53%). Les payeurs en espèces privilégient d'autres motifs, dont le contrôle des dépenses grâce au numéraire (27%) et l'habitude d'utiliser des espèces (27%). Enfin, le montant à payer (49%) et la disponibilité immédiate du numéraire (22%) jouent un rôle essentiel dans la décision des payeurs indéterminés de régler un achat avec ou sans numéraire.

Deuxièmement, le choix du moyen de paiement est également déterminé par la manière dont l'instrument en question répond effectivement aux besoins de la personne dans une situation donnée. Cette évaluation change en fonction du lieu de paiement, comme l'indique le graphique 4.12. D'abord, il apparaît clairement que le besoin maintes fois exprimé de sécurité d'un moyen de paiement ne joue pas un grand rôle lorsque les personnes sont en situation d'effectuer un paiement. Le fait qu'en Suisse les moyens de paiement sont généralement perçus comme sûrs pourrait expliquer pourquoi ce critère n'est pas décisif au moment de l'utilisation sur le lieu de paiement (voir section 3.2). Ensuite, la facilité

d'utilisation est de loin le motif le plus souvent mentionné pour justifier le choix d'un moyen de paiement dans un lieu précis. La rapidité d'utilisation arrive en deuxième position pour la plupart des lieux de paiement. Font exception les paiements dans les hôtels et les achats en ligne, pour lesquels l'acceptation et la sécurité sont cités bien plus souvent que pour les autres lieux de paiement.

4.3.2 CHANGEMENTS ATTENDUS DANS LES HABITUDES DE PAIEMENT

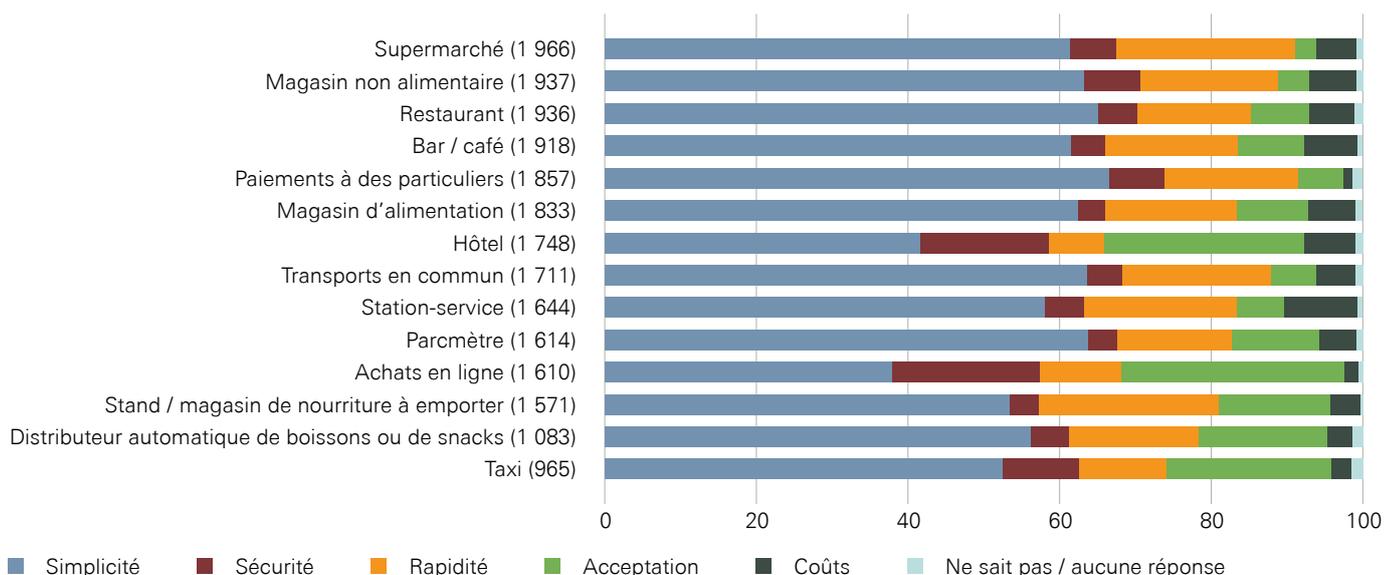
On peut conclure des éléments susmentionnés que les préférences individuelles d'une partie de l'échantillon concernant le choix des moyens de paiement ont continué d'évoluer depuis 2020. L'autoévaluation par les personnes interrogées concernant leurs habitudes de paiement passées et futures confirme une forte propension au changement.

Dans l'enquête actuelle, 58% des personnes interrogées indiquent payer moins souvent en espèces que deux ans auparavant. On remarque qu'en 2020, une part pratiquement similaire (57%) s'attendait à une baisse de la fréquence des paiements en numéraire. En outre, 39% des personnes interrogées déclarent payer tout aussi souvent en liquide que deux ans plus tôt. On observe toutefois des différences majeures entre les types de payeurs: 72% des payeurs en espèces affirment ne pas avoir changé leurs habitudes de paiement au cours des deux années précédentes, tandis que les parts correspondantes sont sensiblement plus faibles chez les payeurs indéterminés (31%) et les payeurs sans espèces (33%).

Graphique 4.12

CHOIX DES MOYENS DE PAIEMENT: CRITÈRE DÉCISIF PAR LIEU DE PAIEMENT

Répartition, en % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «Pourquoi exactement utilisez-vous le plus souvent le moyen de paiement indiqué à ce point de vente?»

Base: personnes sondées payant sur le lieu de paiement indiqué (voir intitulé des barres; nombre total de personnes interrogées: 1 992).

Source: BNS.

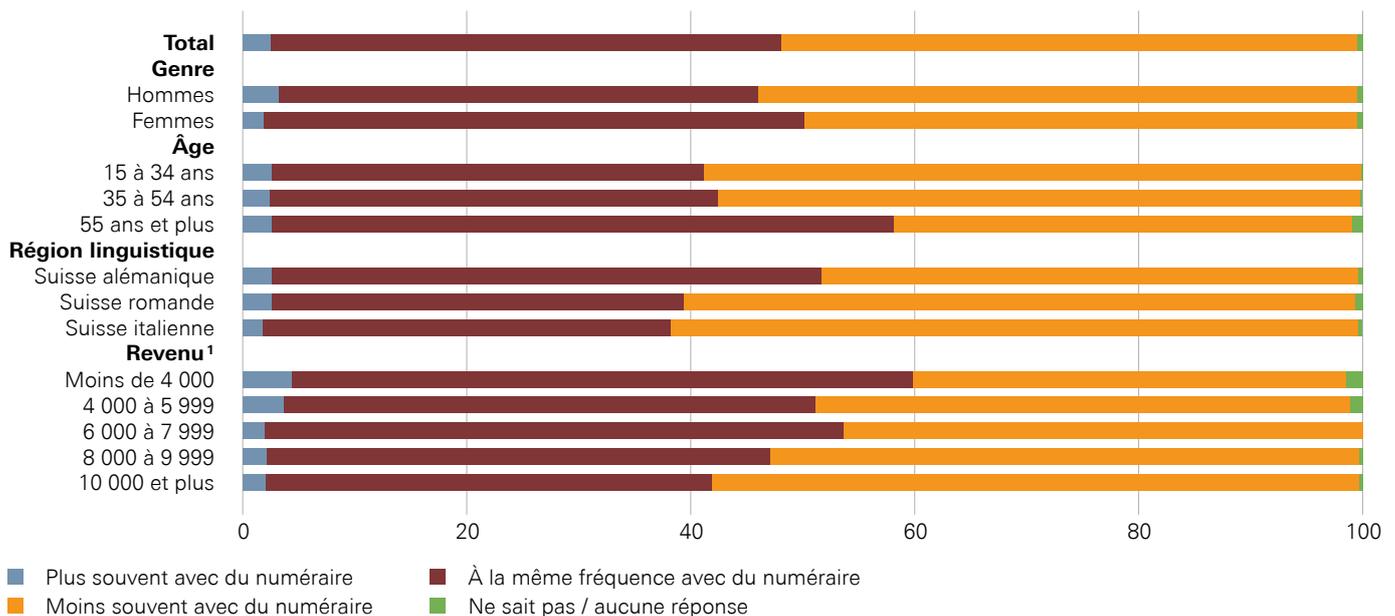
L'essor des moyens de paiement scripturaux devrait se poursuivre, mais à un rythme un peu moins soutenu. Ainsi, 51% des personnes interrogées pensent qu'elles paieront moins souvent en espèces à l'avenir (2020: 57%). Cette prévision est particulièrement forte chez les plus jeunes et les 35 à 54 ans, ainsi que chez les personnes domiciliées en Suisse romande et en Suisse italienne. En revanche, 46% de l'échantillon ne pensent pas modifier leur utilisation du numéraire; c'est particulièrement le cas des 55 ans et plus (voir graphique 4.13).

Les changements anticipés dans l'acceptation des différents moyens de paiement constituent le principal motif pour payer plus souvent sans numéraire à l'avenir. Par exemple, une part significative des personnes interrogées estime que l'acceptation des moyens de paiement scripturaux va encore progresser (34%). De plus, certaines personnes s'attendent à ce que les paiements en espèces ne soient pas (ou plus) souhaités à l'avenir (14%). Comme en 2020, les personnes interrogées citent également comme motifs la tendance sociétale à délaisser l'argent liquide (33%) et la simplicité des procédés de paiement sans numéraire (30%).

Graphique 4.13

HABITUDES DE PAIEMENT ATTENDUES À L'AVENIR

Répartition, en % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «Pensez-vous que d'ici 2 ans, vous paierez personnellement plus souvent, à la même fréquence ou moins souvent avec de l'argent liquide qu'aujourd'hui?»
 Base: échantillon (2 022 personnes) et personnes sondées de chacun des groupes sociodémographiques (voir annexe 2).

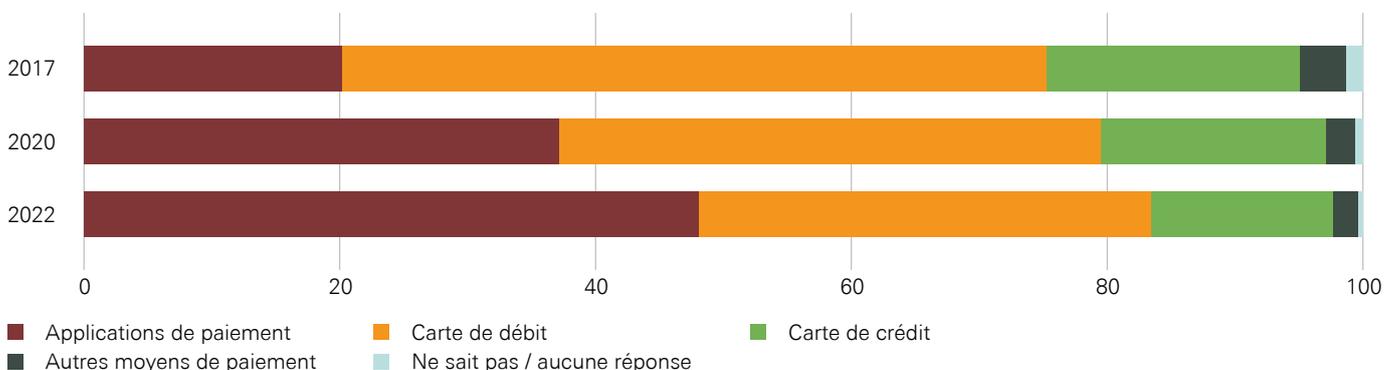
1 Revenu mensuel brut du ménage concerné, en francs.

Source: BNS.

Graphique 4.14

MOYEN DE PAIEMENT APPELÉ À GAGNER EN IMPORTANCE

En % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «Et parmi les moyens de paiement sans numéraire déjà connus aujourd'hui, lequel pensez-vous utiliser de plus en plus à l'avenir au lieu de l'argent liquide?»
 Base: personnes interrogées qui utiliseront davantage les moyens de paiement sans numéraire à l'avenir (2022: 1 040 personnes; 2020: 1 222 personnes; 2017: 906 personnes).

Source: BNS.

Comme le reflète l'évolution des parts des transactions, les applications de paiement sont, dans l'enquête actuelle, le moyen de paiement le plus mentionné parmi ceux qui seront davantage utilisés à l'avenir, alors qu'elles occupaient encore la deuxième place en 2020, derrière la carte de débit (voir graphique 4.14). Elles sont, par exemple, citées par 48% des personnes qui pensent utiliser davantage de moyens de paiement scripturaux à l'avenir (2020: 37%). Les plus jeunes, les 35 à 54 ans et les personnes résidant en Suisse alémanique expriment plus souvent cette opinion que le reste de l'échantillon. La carte de débit arrive en deuxième position (35%), suivie de la carte de crédit (14%).

À plus long terme, l'utilisation décroissante du numéraire ne signifie pas qu'il pourrait devenir superflu à l'avenir. La grande majorité de l'échantillon (61%) souhaite pouvoir continuer à utiliser des espèces dans les années à venir. Une part significative des personnes interrogées (36%) indiquent qu'elles n'auront plus besoin d'espèces, mais que la disponibilité du numéraire doit néanmoins être garantie afin que l'argent liquide puisse être utilisé en cas de besoin. Seules 3% des personnes sondées sont favorables à sa suppression. La liberté de choisir entre le numéraire et les moyens de paiement scripturaux, telle qu'elle existe actuellement, devrait donc rester importante à l'avenir pour la population.

L'essentiel en bref

- Les restrictions affectant l'utilisation des moyens de paiement n'empêchent l'exécution d'un paiement que dans de très rares cas. La population n'a guère l'impression d'être limitée dans le choix des moyens de paiement.
- Durant les douze mois précédant l'enquête, près de la moitié des personnes interrogées se sont trouvées dans une situation où le moyen de paiement qu'elles voulaient utiliser n'était pas accepté ou souhaité. De plus, une part similaire n'a pas pu procéder au paiement en raison d'incidents techniques.
- Ces restrictions concernent plus souvent les moyens de paiement scripturaux. La plupart du temps, un autre moyen de paiement est disponible pour pouvoir effectuer le règlement. Il s'agit souvent des espèces.
- En dépit d'une augmentation des situations dans lesquelles le numéraire est accepté de manière limitée, presque toutes les personnes interrogées sont satisfaites de son acceptation en Suisse.
- La majeure partie de l'échantillon (92%) pense qu'il y a suffisamment de points de retrait en Suisse. Une réduction de leur nombre ou une hausse des frais inciteraient toutefois la population à restreindre son usage de l'argent liquide. Pour ce qui est des points de versement d'espèces, ils présentent des lacunes: seules 70% des personnes sondées se montrent satisfaites des équipements disponibles.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour qu'un paiement puisse être exécuté. D'un côté, les payeuses et payeurs doivent être en possession de l'instrument requis (voir chapitre 3). De l'autre, le moyen de paiement choisi doit être accepté par les bénéficiaires. En outre, l'infrastructure technique liée au processus de paiement doit fonctionner sans encombre. L'acceptation des moyens de paiement et la fiabilité de l'infrastructure du trafic des paiements constituent donc des conditions essentielles pour garantir le libre choix du moyen de paiement (voir section 4.3). Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, ce choix est restreint et les transactions ne peuvent pas être exécutées comme souhaité, voire pas du tout dans le pire des cas (voir section 5.1).

Contrairement aux autres moyens de paiement, le numéraire nécessite un réapprovisionnement régulier de la personne qui paie. Lors d'un règlement en espèces, l'argent physique passe directement de main à main. En revanche, un paiement scriptural donne lieu à un transfert d'argent, par exemple au moyen d'une carte de débit. Celle-ci reste en possession de la personne qui paie et peut être employée à nouveau pour d'autres paiements. La liberté de choisir d'utiliser le numéraire comme moyen de paiement dépend donc, en outre, d'un bon accès aux points d'approvisionnement (voir section 5.2).

5.1 RESTRICTIONS DANS LE CHOIX DU MOYEN DE PAIEMENT

5.1.1 RESTRICTIONS LIÉES À L'ACCEPTATION DU MOYEN DE PAIEMENT

L'utilisation d'un moyen de paiement est restreinte lorsque celui-ci n'est pas accepté ou souhaité par les bénéficiaires. Un moyen de paiement n'est pas accepté lorsque les bénéficiaires le refusent et que le paiement ne peut dès lors pas être exécuté. Il n'est pas souhaité lorsque les bénéficiaires ont des réticences à son égard ou indiquent explicitement en préférer un autre. Le fait de ne pas souhaiter un moyen de paiement n'empêche pas en soi la transaction, mais peut conduire à son inexécution ou restreindre le libre choix de la personne qui paie.

Sur les douze mois précédant l'enquête, 47% des personnes interrogées ont connu au moins une situation dans laquelle le moyen de paiement qu'elles voulaient utiliser n'était pas accepté ou souhaité (voir graphique 5.1)¹. Toutefois, 43% déclarent avoir pu régler avec un autre moyen de paiement. Dans l'ensemble, seules 3% des personnes interrogées se sont trouvées dans une situation où un paiement n'a pas été réalisé. Bien que des problèmes liés aux moyens de paiement acceptés ou souhaités se produisent de temps à autre, ils n'entraînent que très rarement l'inexécution des transactions concernées.

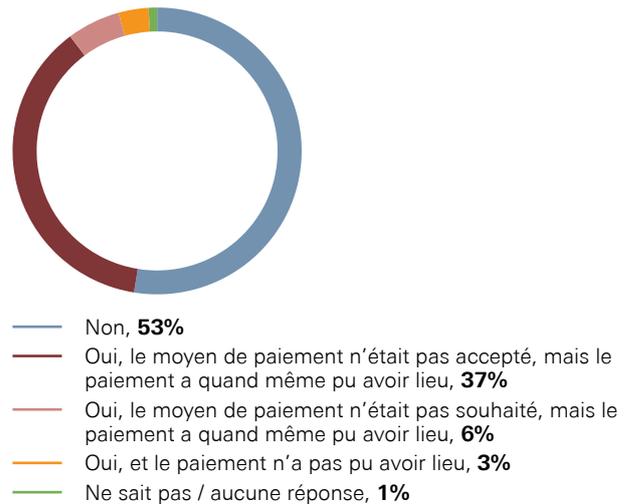
Lorsqu'un instrument n'est pas accepté ou souhaité, il s'agit la plupart du temps d'un moyen de paiement scriptural: carte de débit (48%), carte de crédit (22%) et application de paiement (16%). Les jeunes utilisant davantage les cartes de débit et applications de paiement que les personnes plus âgées (voir chapitre 4), ils sont également plus souvent confrontés à ces restrictions d'acceptation. Au regard de sa fréquence d'utilisation, la carte de crédit est le moyen de paiement le plus fréquemment non accepté ou non souhaité. Cela pourrait découler du fait qu'elle entraîne généralement des frais plus élevés que les autres moyens de paiement pour les bénéficiaires. En revanche, le numéraire fait rarement l'objet de restrictions d'acceptation, notamment si l'on considère son utilisation élevée par rapport aux instruments de paiement scripturaux.

L'acceptation du numéraire tend cependant à fléchir par rapport à 2017 et à 2020. En 2022, des restrictions à l'acceptation des espèces ont concerné 24% des personnes sondées (2020: 11%)²: 19% se sont trouvées dans une situation où le numéraire n'était pas accepté, et 5%, où il n'était pas souhaité. Il ressort des réponses que les problèmes d'acceptation des espèces concernent principalement les repas et boissons pris à l'extérieur (32%), les salons, festivals ou concerts (24%) et des magasins ou boutiques en général (18%). Pour autant, 98% des personnes interrogées se déclarent satisfaites (86%) ou plutôt satisfaites (13%) de l'acceptation du numéraire en Suisse.

Graphique 5.1

RESTRICTIONS QUANT À L'ACCEPTATION

En % de la base; selon les entretiens individuels



Question: «Au cours des 12 derniers mois, vous souvenez-vous d'une situation en Suisse où vous n'avez pas pu payer avec le moyen de paiement que vous souhaitiez, soit parce que le vendeur ne l'acceptait pas, soit parce qu'il ne le souhaitait pas?»
Base: échantillon (2 022 personnes).

Source: BNS.

¹ L'enquête de 2022 est la première dans laquelle la question a été posée pour tous les moyens de paiement. Par conséquent, seul le numéraire peut faire l'objet d'une comparaison sur plusieurs années.

² La question a été légèrement modifiée entre 2020 et 2022. En 2020, elle était formulée ainsi: «Au cours des dernières années, et sans tenir compte de l'époque du coronavirus, avez-vous déjà vécu en Suisse une situation dans laquelle vous ne pouviez pas payer en liquide?». Dans l'enquête de 2022, elle se présentait comme suit: «Vous souvenez-vous dans les douze derniers mois d'une situation en Suisse dans laquelle vous n'avez pas pu payer avec de l'argent liquide parce que le vendeur n'acceptait pas ou ne souhaitait pas de paiement en liquide?». Il n'est pas exclu que davantage de personnes se soient souvenues d'une telle situation parce que la question était plus détaillée.

Graphique 5.2

INCIDENTS TECHNIQUES

En % de la base; selon les entretiens individuels



- Non, **48%**
- Oui, mais le paiement a quand même pu avoir lieu, **44%**
- Oui, et le paiement n'a pas pu avoir lieu, **7%**
- Ne sait pas / aucune réponse, **1%**

Question: «Au cours des 12 derniers mois, vous souvenez-vous d'une situation en Suisse où vous n'avez pas pu payer avec le moyen de paiement de votre choix parce que le processus de paiement n'a pas fonctionné en raison d'un problème technique?»

Base: échantillon (2 022 personnes).

Source: BNS.

5.1.2 INCIDENTS TECHNIQUES

Outre les problèmes d'acceptation, des incidents techniques (par exemple panne d'un terminal, du système de caisse ou d'une application de paiement) peuvent empêcher une transaction ou restreindre le libre choix du moyen de paiement. Dans les douze mois précédant l'enquête, 52% des personnes ont vécu une telle situation. Toutefois, 44% déclarent avoir pu régler avec un autre moyen de paiement. Au total, 7% n'ont pas pu procéder au règlement parce qu'un moyen de paiement ne fonctionnait pas sur le plan technique (voir graphique 5.2). Ainsi, les incidents techniques semblent restreindre davantage le trafic des paiements que les problèmes d'acceptation susmentionnés, car ils empêchent totalement une transaction plus de deux fois plus souvent.

Comme pour les problèmes d'acceptation, les incidents techniques affectent surtout les moyens de paiement sans numéraire, bien que les règlements en espèces puissent également être concernés (par exemple en cas de panne du système de caisse). Lorsqu'un moyen de paiement ne fonctionne pas, il s'agit le plus souvent d'une carte de débit (52%), d'une application de paiement (22%) ou d'une carte de crédit (17%). Au regard de leur fréquence d'utilisation, les applications de paiement sont le plus fréquemment touchées par des incidents techniques.

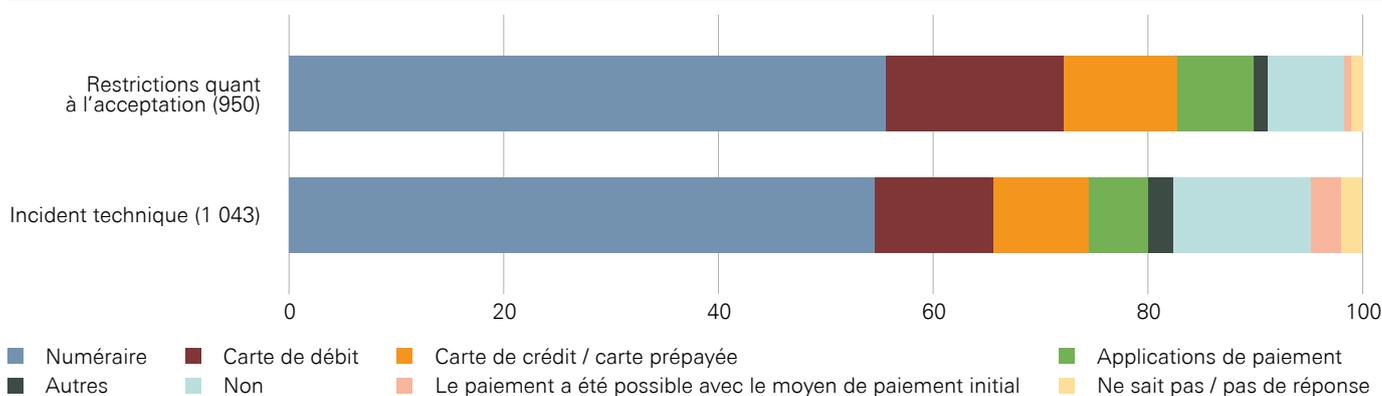
5.1.3 AUTRES MOYENS DE PAIEMENT EN CAS DE RESTRICTIONS

Il est rare qu'une transaction ne puisse pas être exécutée en raison d'une acceptation restreinte ou d'incidents techniques, car d'autres moyens de paiement sont souvent disponibles. Dans la plupart des cas, le numéraire est alors utilisé en remplacement: les personnes concernées déclarent avoir pu régler en espèces dans 56% des cas où l'instrument de paiement initial n'était pas accepté ou souhaité et dans 55% des cas d'incidents techniques (voir graphique 5.3). De plus, l'inexécution relativement fréquente des transactions lorsque les problèmes

Graphique 5.3

MOYENS DE PAIEMENT DE SECOURS EN CAS DE RESTRICTIONS DANS LE TRAFIC DES PAIEMENTS

En % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «Avez-vous pu effectuer le paiement avec un autre moyen de paiement? Si oui, avec lequel?»

Base: personnes sondées ayant subi des restrictions d'acceptation ou des incidents techniques lors d'une opération de paiement (voir intitulé des barres).

Source: BNS.

d'acceptation ou les incidents techniques concernent le numéraire montre l'importance de ce dernier. En pareil cas, il n'y a souvent aucun autre moyen de paiement disponible.

5.1.4 CONCLUSION

Les restrictions dans le trafic des paiements n'entraînent que très rarement l'inexécution des transactions, même si la moitié de l'échantillon a déjà vécu des situations dans lesquelles le moyen de paiement souhaité n'a pas pu être utilisé en raison d'une acceptation restreinte ou d'incidents techniques. Dans la plupart des cas, la détention d'autres instruments a permis de réaliser le paiement malgré tout. La comparaison du numéraire avec les moyens de paiement scripturaux montre que ceux-ci sont plus souvent affectés par des restrictions et, surtout, que les espèces sont fréquemment utilisées pour remplacer un autre moyen de paiement. On peut cependant parler de restriction ponctuelle du libre choix du moyen de paiement utilisé lorsqu'un règlement ne peut être exécuté qu'avec un autre instrument de paiement. Globalement, ce libre choix ne semble toutefois pas menacé. D'ailleurs, 95% des personnes interrogées déclarent ne pas se sentir limitées dans leur liberté de choix.

5.2 INFRASTRUCTURE DU NUMÉRAIRE

Comme indiqué en introduction du présent chapitre, le numéraire requiert un réapprovisionnement régulier, contrairement à des instruments tels que les cartes de débit ou de crédit. L'utilisation du numéraire comme moyen de paiement nécessite donc une infrastructure permettant ce réapprovisionnement.

Le chapitre 3 mentionnait déjà les lieux de retrait et la fréquence à laquelle la population s'approvisionne en argent liquide. La grande majorité (92%) estime suffisantes les possibilités de retrait (voir graphique 5.4). Cette appréciation ne dépend pas des habitudes

personnelles, puisque 93% des payeurs en espèces et 92% des payeurs sans espèces partagent cet avis. On observe de légères différences entre régions linguistiques: 87% des personnes interrogées en Suisse romande, soit une part légèrement plus faible que la moyenne, estiment en effet qu'il y a suffisamment de lieux de retrait.

Les personnes sondées sont satisfaites des possibilités de retrait d'espèces, mais les options de versement ne suscitent clairement pas le même enthousiasme: 70% seulement de la population estiment qu'il existe suffisamment de possibilités de verser de l'argent liquide sur son propre compte ou de payer ses factures en espèces. Un cinquième (21%) considère que ces options sont trop peu nombreuses³.

La part des personnes interrogées qui considèrent comme suffisantes les possibilités de retrait d'espèces n'a pas changé depuis l'enquête précédente (2020: 92%). Un tiers de l'échantillon estime cependant que le nombre de lieux de retrait a diminué depuis 2020. Le fait que la satisfaction de la population n'ait pas été affectée jusqu'à présent par cette diminution tient probablement aux préférences changeantes en matière de moyens de paiement (voir section 4.3) et au réseau actuel des points de retrait, qui confère tout de même un bon accès au numéraire.

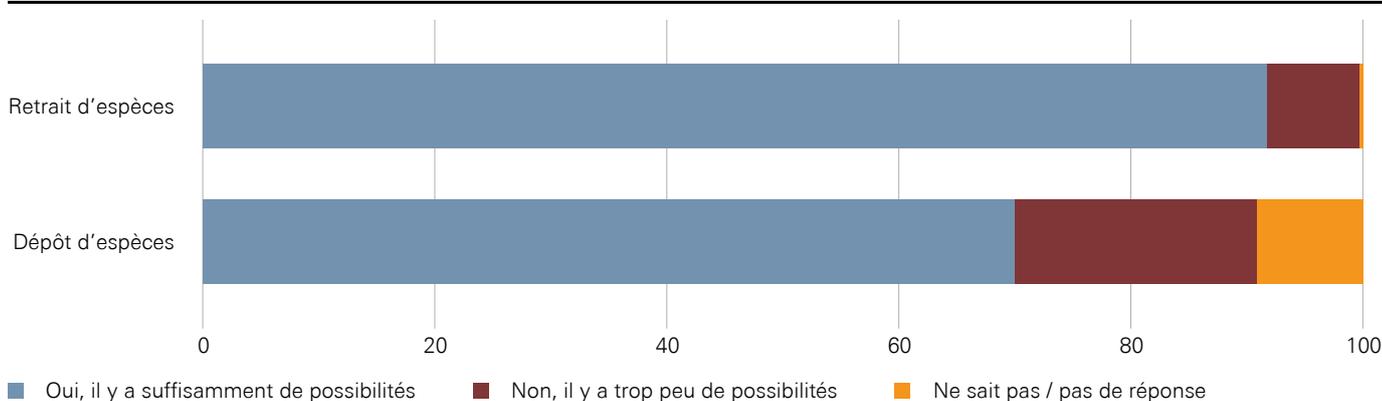
La question portant sur l'effort à fournir pour se procurer de l'argent liquide révèle que ce réseau demeure très dense en Suisse. Ainsi, la plupart des personnes interrogées (92%) indiquent ne devoir fournir qu'un faible effort pour se rendre sur le lieu de retrait qu'elles utilisent régulièrement. On n'observe aucune différence

³ Sur le total des personnes interrogées, 9% ont répondu à ces questions par «ne sait pas / pas de réponse». Cela pourrait tenir au fait que cette part de l'échantillon ne verse jamais d'espèces sur son compte et ne peut donc pas s'exprimer à ce sujet. Concernant les retraits d'espèces, seules 0,34% des personnes interrogées n'ont fourni aucune réponse.

Graphique 5.4

SATISFACTION CONCERNANT L'INFRASTRUCTURE DU NUMÉRAIRE

En % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «À votre avis, existe-t-il suffisamment de possibilités de retirer de l'argent liquide / de le déposer sur son compte ou de payer des factures en espèces?»
 Base: personnes sondées possédant un compte bancaire ou postal (2 015 personnes).

Source: BNS.

significative entre les régions linguistiques ou les types d'habitat. En d'autres termes, la Suisse dispose actuellement d'une infrastructure du numéraire appropriée, quel que soit le lieu d'habitation.

Une nouvelle réduction des lieux de retrait pourrait toutefois avoir des répercussions négatives sur les habitudes de paiement et, en particulier, sur le libre choix du moyen de paiement. Par exemple, 28% des personnes interrogées réduiraient leur utilisation du numéraire si le lieu de retrait qu'elles utilisent régulièrement était supprimé. Les autres changeraient de point de retrait et conserveraient leurs habitudes de retrait (43%), ou effectueraient des retraits plus rarement mais pour des montants plus élevés (25%). Il est frappant de constater que les plus jeunes y seraient les plus sensibles: 39% des 15 à 34 ans restreindraient leur usage des espèces. Outre le démantèlement de l'infrastructure, une hausse des frais pourrait influencer les comportements de paiement. Si les frais pour retirer de l'argent liquide augmentaient⁴, plus d'un tiers de l'échantillon (36%) restreindrait son usage de l'argent liquide et paierait davantage sans numéraire. Cette hausse des frais aurait donc un impact plus important sur l'utilisation des espèces que la diminution des lieux de retrait. Et dans ce cas également, la classe d'âges la plus jeune réagit plus fortement que la moyenne (43%).

⁴ Lors de chaque entretien, le montant des frais par retrait a été fixé de manière aléatoire à 1 franc, 3 francs ou 5 francs.

L'essentiel en bref

- Quasiment toutes les personnes interrogées possèdent une carte de paiement avec fonction sans contact, dont l'utilisation est bien établie.
- La mise en place de cartes de débit utilisables en ligne uniformise les possibilités d'usage des cartes de débit et de crédit. La carte de débit utilisable en ligne sert déjà relativement souvent pour régler des achats sur Internet ou comme instrument enregistré dans une application de paiement. À l'avenir, les personnes interrogées s'attendent à ce que la carte de débit utilisable en ligne soit employée un peu plus souvent à la place de la carte de crédit.
- La détention, l'utilisation et la notoriété des applications de paiement continuent de bénéficier d'une forte dynamique. Ces applications gagnent surtout en importance pour les paiements à la caisse de magasins et les achats en ligne, remplaçant tant les espèces que d'autres moyens de paiement sans numéraire.
- L'introduction de la facture QR permet de régler ses factures en scannant un code QR. Cette nouvelle fonction est largement utilisée par la population.

En 2022, les cartes de paiement continuent de compter parmi les moyens de paiement les plus utilisés: elles sont employées dans près de la moitié des transactions non récurrentes. Largement adopté par la population résidente, le paiement sans contact joue un rôle majeur en la matière. Dans le même temps, la mise en place de cartes de débit utilisables en ligne tend à uniformiser les possibilités d'utilisation des cartes de débit et de crédit. Une carte de débit utilisable en ligne peut servir à payer des achats sur Internet ou être enregistrée dans une application de paiement. Dans un contexte de stagnation de l'utilisation des cartes de paiement depuis 2020, l'introduction de cette nouvelle fonction pourrait changer profondément la situation (voir section 6.1). De plus, comme en 2020, les applications de paiement constituent un moteur important des changements intervenant dans l'utilisation des moyens de paiement. Elles sont employées pour 11% des transactions, soit désormais aussi souvent que les cartes de crédit (voir section 6.2). Pour ce qui est de la facturation, l'introduction de la facture QR garantit un enregistrement plus simple des données de paiement dans la banque en ligne. Comme il reste possible de saisir manuellement les informations de facturation, on peut toutefois se demander dans quelle mesure la nouvelle fonction QR est effectivement utilisée (voir section 6.3).

6.1 DÉVELOPPEMENTS SUR LE MARCHÉ DES CARTES DE PAIEMENT

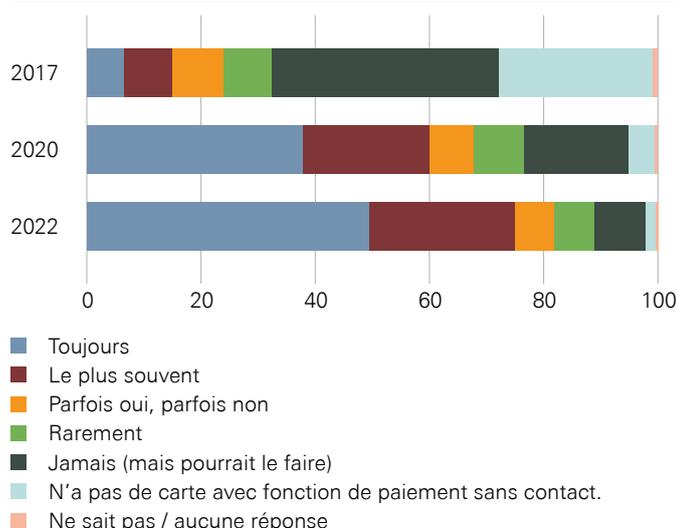
6.1.1 PAIEMENT SANS CONTACT PAR CARTE

Le paiement sans contact est désormais très répandu en Suisse: seules 2% des personnes interrogées déclarent n'avoir aucune carte dotée d'une fonction de paiement sans contact. L'utilisation de cette fonction ne dépend donc plus que marginalement de sa disponibilité et repose davantage sur les habitudes de paiement. D'après l'autoévaluation, 75% des personnes sondées possédant une carte de paiement utilisent toujours ou le plus souvent la fonction sans contact de leur carte de débit ou de crédit à un terminal de paiement (voir graphique 6.1). Cette part a continuellement augmenté depuis 2017 (15%) et 2020 (60%). Par nature, la fonction sans contact n'est utilisée que pour les paiements non récurrents dans des points de vente physiques (par exemple à la caisse d'un magasin). D'après les journaux des paiements, cette fonction est employée dans 75% des transactions non récurrentes (2020: 65%) payées par carte. L'augmentation est encore plus notable si l'on considère la part des montants: en 2020, le paiement sans contact par carte comptait pour seulement 48% de la valeur des dépenses non récurrentes; en 2022, il en représente 64%. Cela tient à un usage accru

Graphique 6.1

RECOURS À LA FONCTION SANS CONTACT

Répartition, en % de la base; selon les entretiens individuels



Question: «Quand vous payez avec votre carte, à quelle fréquence utilisez-vous la fonction de paiement sans contact?»

Base: personnes sondées en possession d'une carte de débit ou de crédit (2022: 1 979 personnes; 2020: 2 062 personnes; 2017: 1 843 personnes).

Source: BNS.

de la fonction sans contact pour payer également des montants plus élevés.

Arguments pour et contre l'utilisation de la fonction sans contact

Comme en 2017 et en 2020, la rapidité (57%) et la simplicité (49%) sont les principales raisons de l'emploi de la fonction sans contact. Les considérations liées à l'hygiène sont beaucoup plus rarement citées en 2022 (7%) qu'en 2020 (28%), probablement en raison de l'affaiblissement de la pandémie de coronavirus. Les principaux motifs avancés pour ne pas utiliser cette fonction sont l'habitude (35%), le manque de confiance dans la technologie (27%) et la crainte d'être victime d'une fraude (22%). En 2020, le manque d'expérience jouait encore un rôle important dans la non-utilisation de cette nouvelle technologie; aujourd'hui, il est rarement cité (2022: 9%, 2020: 21%).

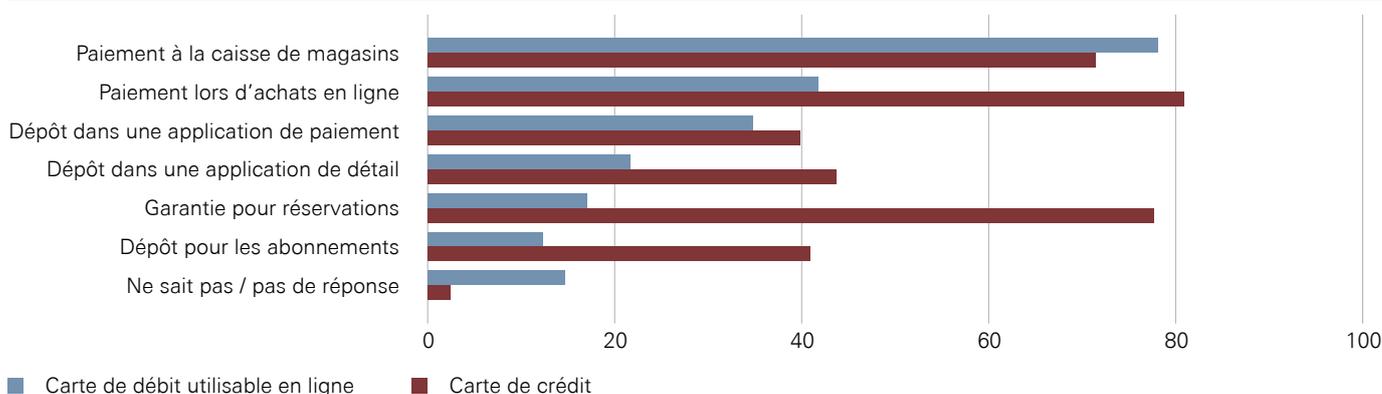
6.1.2 CARTE DE DÉBIT UTILISABLE EN LIGNE

Grâce aux cartes de débit utilisables en ligne, il est désormais possible de se servir d'une carte de débit dans les cas qui nécessitaient jusqu'à présent une carte de crédit. Alors que la carte de débit classique était surtout utilisée dans des points de vente physiques, seule la carte de crédit pouvait être employée pour le commerce en ligne, comme instrument sous-jacent d'une application de paiement ou pour effectuer des réservations. L'introduction de la carte de débit utilisable en ligne permet, selon l'émetteur, un usage aux mêmes fins, conférant dès lors une certaine similitude aux deux types de cartes. Cependant, lors d'un paiement avec une carte de débit, le montant à régler est débité directement du compte correspondant, tandis qu'un paiement avec une carte de crédit génère un crédit à court terme. La disponibilité de la carte de débit utilisable en ligne est

Graphique 6.2

RECOURS AUX CARTES DE DÉBIT UTILISABLES EN LIGNE OU AUX CARTES DE CRÉDIT

Parts en % de la base concernée (plusieurs réponses possibles); selon les entretiens individuels



Question: «Pour laquelle des fonctions suivantes avez-vous déjà recouru à votre carte de débit utilisable en ligne ou à votre carte de crédit?»

Base: personnes interrogées possédant à la fois une carte de débit utilisable en ligne et une carte de crédit (868 personnes).

Source: BNS.

déjà relativement élevée: 62% des personnes interrogées détenant une carte de débit peuvent l'utiliser sur Internet¹.

Utilisation d'une carte de débit ou d'une carte de crédit selon la situation

Les cartes de débit utilisables en ligne et les cartes de crédit sont souvent utilisées à la caisse d'un magasin: parmi les personnes interrogées qui possèdent ces deux types de cartes, 78% y ont déjà employé une carte de débit utilisable en ligne et 71%, une carte de crédit (voir graphique 6.2). Les principales différences concernent les cas qui étaient réservés à la carte de crédit avant l'introduction de la carte de débit utilisable en ligne. Par exemple, 86% des personnes détenant les deux types de cartes ont déjà réglé des achats sur Internet avec une carte de crédit, mais seulement 42% avec une carte de débit utilisable en ligne. Il en ressort que la carte de crédit continue d'avoir la préférence dans les cas qui lui étaient réservés auparavant. La consignation dans une application de paiement fait figure d'exception: la carte de débit utilisable en ligne et la carte de crédit sont déjà utilisées presque aussi souvent l'une que l'autre dans ce cas (carte de débit utilisable en ligne: 35%; carte de crédit: 40%).

Future utilisation des cartes de paiement

La carte de débit utilisable en ligne et la carte de crédit couvrent essentiellement les mêmes usages concrets; elles se différencient principalement au niveau du débit du compte bancaire, qui est direct dans un cas et différé dans l'autre. On peut dès lors se demander si les personnes qui détiennent ces deux types de cartes souhaitent employer davantage l'un ou l'autre à l'avenir. Au total, 47% d'entre elles indiquent qu'elles paieront uniquement ou davantage à l'avenir avec la carte de débit, tandis que 30% pensent utiliser uniquement ou davantage la carte de crédit. Seules 17% des personnes possédant les deux moyens de paiement n'entendent pas modifier leurs habitudes d'utilisation. Après l'introduction de la carte de débit utilisable en ligne, une tendance à un usage renforcé d'un seul des deux moyens de paiement se dessine, la préférence semblant aller à la carte de débit. Les principaux motifs cités pour cette future préférence sont la déduction directe du montant sur le compte (35%) et les frais moins élevés (28%). L'utilisation accrue de la carte de crédit est liée à l'habitude (33%) et aux programmes de bonus jugés plus intéressants par les personnes concernées (21%).

6.2 APPLICATIONS DE PAIEMENT

Les applications de paiement, qui permettent de payer avec un smartphone, présentent de nombreuses possibilités d'utilisation. Elles sont employées, par exemple, à la caisse des magasins et pour les achats en ligne, mais aussi à la ferme, aux distributeurs automatiques et aux parcmètres où, souvent, aucune infrastructure sans numéraire n'était auparavant disponible. Elles servent également à envoyer de l'argent à des particuliers (par exemple Twint). Les transactions correspondantes impliquent en général un virement (en cas de connexion à un compte), un paiement par carte de crédit ou par carte de débit utilisable en ligne (en cas de consignation d'une carte de paiement) ou de la monnaie électronique (application prépayée ou carte prépayée).

Diffusion et utilisation des applications de paiement

La notoriété, la détention et l'utilisation des applications de paiement ont encore fortement progressé entre 2020 et 2022. D'après les entretiens, 68% des personnes interrogées possèdent une application de paiement (2020: 48%) et, dans le cadre d'une question ouverte, 81% citent spontanément les applications de paiement parmi les moyens de paiement scripturaux qu'elles connaissent (2020: 69%). Les applications de paiement sont pour la première fois la solution de remplacement du numéraire la plus fréquemment citée de manière spontanée, devant les cartes de débit et les cartes de crédit. Elles représentent 11% des paiements non récurrents (2020: 5%) et 8% de leurs montants (2020: 4%). Leur utilisation a quasiment doublé en l'espace de deux ans.

Les personnes sondées utilisent principalement l'application Twint. Cette solution suisse continue de dominer clairement le marché, forte d'une part de 78% des applications de paiement installées par les personnes interrogées (77% en 2020). La part d'autres applications telles qu'ApplePay ou GooglePay est beaucoup plus modeste. Il apparaît en outre que les applications de paiement sont à peu près aussi souvent reliées à un compte (45%; 2020: 61%) qu'à une carte de crédit ou à une carte de débit utilisable en ligne (44%; 2020: 28%). Seules 10% de ces applications (2020: 10%) sont associées à des avoirs prépayés (monnaie électronique; voir graphique 6.3)². Le fait que les applications de paiement soient davantage liées à des cartes de paiement tient en partie à ce que le nombre moyen d'instruments de paiement consignés dans une application de paiement a progressé de 8% par rapport à l'enquête de 2020 (2022: 1,13; 2020: 1,05), cette progression résultant presque intégralement de la consignation de cartes supplémentaires. En outre, l'introduction de la carte de débit utilisable en ligne permet d'enregistrer une carte de paiement autre que la carte de crédit dans les applications de paiement. Le point 6.1.2 révèle d'ailleurs que la carte de débit utilisable

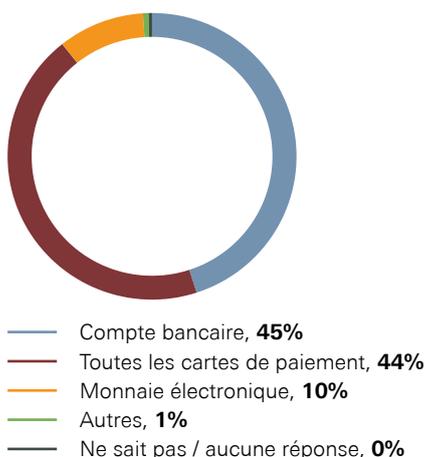
¹ L'établissement financier émetteur se charge de remplacer la carte de débit classique par son équivalent utilisable en ligne.

² Ces valeurs étaient présentées de manière incorrecte dans le rapport sur l'enquête de 2020.

Graphique 6.3

MOYENS DE PAIEMENT LIÉS AUX APPLICATIONS DE PAIEMENT

En % de la base; selon les indications sur les moyens de paiement détenus



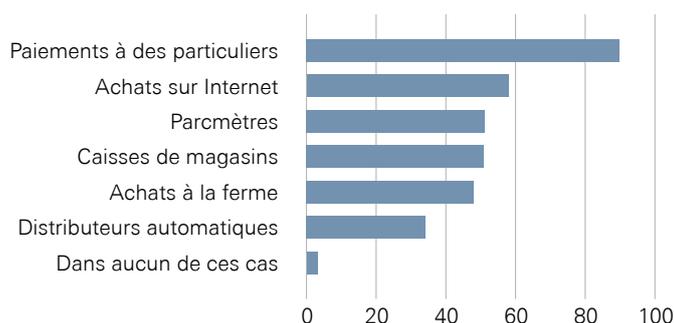
Base: toutes les applications de paiement recensées détenues par les personnes sondées (1 938 applications détenues par 1 361 personnes).

Source: BNS.

Graphique 6.4

APPLICATIONS DE PAIEMENT: CAS D'UTILISATION

En % de la base (plusieurs réponses possibles); selon les entretiens individuels



Question: «Utilisez-vous les applications de paiement aux endroits suivants ou pour les raisons suivantes?»

Base: personnes sondées possédant et utilisant des applications de paiement (1 372 personnes).

Source: BNS.

en ligne est déjà employée à cet effet aussi fréquemment que la carte de crédit.

Usage concret des applications de paiement

D'après les entretiens, 90% des personnes interrogées qui possèdent une application de paiement l'utilisent pour des paiements à des particuliers (2020: 85%), 58% pour des achats sur Internet (2020: 48%) et 51% à la caisse d'un magasin (2020: 44% voir graphique 6.4). Les paiements à des particuliers demeurent donc le principal usage des applications de paiement³. Dans le même temps, celles-ci servent de plus en plus aux paiements dans les points de vente physiques ou virtuels. D'autres utilisations concrètes concernent les points de vente qui, avant l'apparition des applications de paiement, étaient peu reliés à l'infrastructure du trafic des paiements sans numéraire, tels que les parcmètres (51%), les fermes et les parcelles de fleurs en libre cueillette (48%) ou les distributeurs automatiques (34%).

Les applications de paiement remplacent souvent le numéraire comme moyen de paiement dans ces trois types de points de vente et pour les paiements à des particuliers. Par exemple, 98% des personnes interrogées indiquent qu'elles payaient principalement en espèces à la ferme ou aux parcelles de fleurs en libre cueillette avant d'utiliser des applications de paiement. En revanche, celles-ci remplacent d'autres moyens de paiement sans numéraire lorsqu'il s'agit d'achats sur Internet (voir graphique 6.5). Ainsi, 63% des personnes sondées affirment qu'elles utilisaient surtout une carte de crédit ou une carte prépayée avant de recourir aux applications de paiement. À la caisse d'un magasin – le lieu de paiement présentant le plus de transactions (voir chapitre 4) – les transactions aujourd'hui effectuées à l'aide d'applications l'étaient auparavant au moyen d'espèces (44%) ou de cartes de débit (45%).

Arguments pour et contre l'utilisation des applications de paiement

Les arguments pour et contre l'utilisation des applications de paiement n'ont guère changé depuis l'enquête de 2020. La majorité (68%) des personnes qui disposent d'applications de paiement continuent de les utiliser principalement en raison de la simplicité et de la vitesse du processus de paiement (2020: 57%). De plus, 11% précisent qu'elles ont toujours à portée de main leur smartphone et donc, l'application de paiement (2020: 14%). Les usages exposés dans le paragraphe précédent sont également mentionnés: 19% des personnes interrogées (2020: 22%) affirment utiliser une application de paiement car celle-ci est utilisée pour établir un décompte dans le cercle privé (par exemple après un repas commun au restaurant). Une part de 9% (2020: 11%) y recourt dans des situations où il était nécessaire auparavant d'avoir la monnaie (par exemple paiements à des distributeurs automatiques, des parcmètres ou des

³ Actuellement, seule l'application de paiement Twint permet d'effectuer des paiements à des particuliers.

particuliers). Enfin, 11% (2020: 13%) citent l'immédiateté du transfert du montant comme raison de l'utilisation de ces applications.

Les considérations de sécurité restent un motif majeur de la non-détention et de la non-utilisation des applications de paiement, même si leur importance décroît: 17% des personnes sondées (2020: 21%) qui n'en ont pas installé craignent de perdre de l'argent, et 17% également (2020: 20%) ont des doutes sur la protection des données. Le fait de ne pas détenir ni utiliser d'application de paiement est avant tout une question d'habitude ou de manque d'expérience (24%), alors que ce motif n'était presque pas cité dans l'enquête précédente (2%). Pour 14% des personnes qui n'en utilisent pas (2020: 16%), les applications de paiement sont compliquées et peu pratiques. Par ailleurs 13% d'entre elles (2020: 13%) déclarent ne pas utiliser d'applications de paiement parce que leur smartphone est trop ancien ou qu'elles n'en possèdent pas. Enfin, 11% (2020: 20%) estiment que ces applications ne leur apporteraient rien car leurs besoins sont déjà couverts par d'autres moyens de paiement.

6.3 FACTURE QR

En Suisse, les factures peuvent être accompagnées d'un code QR depuis 2020. Depuis octobre 2022, le bulletin de versement n'est plus accepté: les établissements financiers l'ont entièrement remplacé par une facture QR. Par conséquent, les établissements financiers et les émetteurs de factures ont adapté leurs processus. Avec le passage à la facture QR, une option supplémentaire est disponible pour les paiements: les factures peuvent désormais être réglées au moyen d'un code QR⁴. Cette fonction a déjà été utilisée par 72% des personnes interrogées dans leur banque en ligne ou avec Twint⁵. Les factures QR peuvent également être payées de manière classique. Près d'un cinquième des personnes interrogées (18%) n'utilisent pas, ou pas systématiquement, la fonction du code QR et saisissent parfois ou toujours manuellement les données de la facture QR dans leur banque en ligne. La remise à une agence bancaire ou un office postal est une autre possibilité dont 12% font usage.

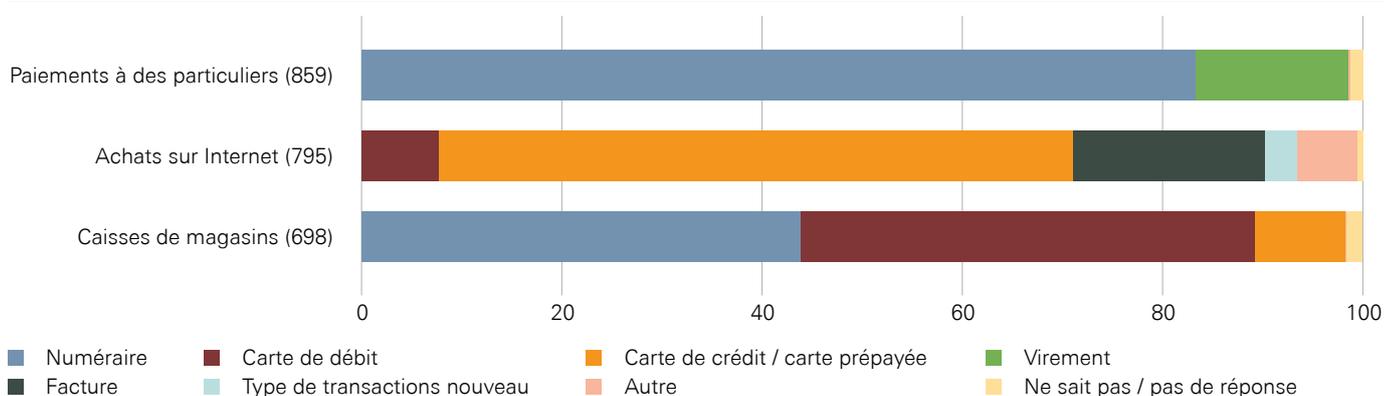
4 Certains établissements financiers permettaient à leur clientèle de scanner les informations de paiement figurant sur les bulletins de versement avant même l'introduction de la facture QR.

5 Twint est actuellement la seule application de paiement permettant de régler des factures QR.

Graphique 6.5

MOYENS DE PAIEMENT REMPLACÉS PAR DES APPLICATIONS DE PAIEMENT

En % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Question: «Comment payiez-vous autrefois pour les cas où vous utilisez aujourd'hui une application de paiement?»

Base: personnes sondées recourant à une application de paiement pour les cas d'utilisation concernés (voir intitulé des barres).

Source: BNS.

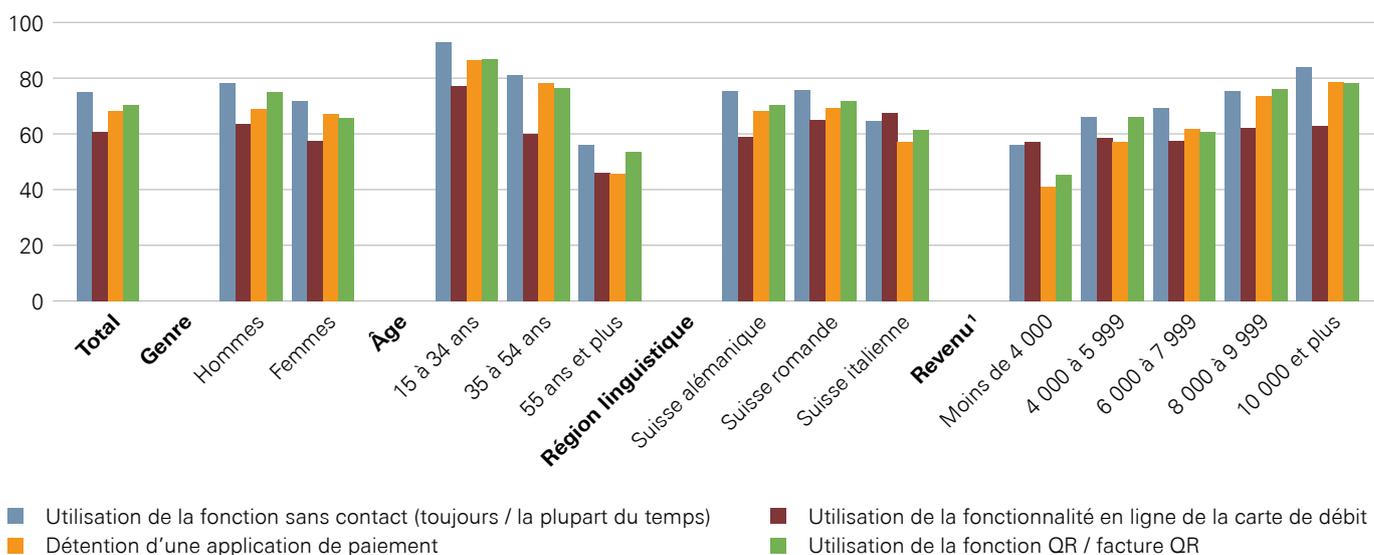
6.4 RÉPARTITION SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Comme dans l'enquête de 2020, les différences sociodémographiques influent sur l'utilisation des innovations dans le trafic des paiements sans numéraire. Les différences sont particulièrement sensibles entre les classes d'âges (voir graphique 6.6). Par exemple, les plus jeunes possèdent très souvent une application de paiement et utilisent bien plus fréquemment la fonction sans contact de leur carte de paiement ou les innovations plus récentes telles que la possibilité d'utiliser en ligne une carte de débit ou la fonction QR dans la facturation. Ce sont plutôt les hommes et les jeunes qui recourent aux innovations. Les personnes domiciliées en Suisse italienne sont celles qui les utilisent le moins, à l'exception des cartes de débit utilisables en ligne. Comme dans l'enquête de 2020, la détention d'applications de paiement et l'utilisation de la fonction sans contact se révèlent particulièrement répandues chez les personnes à revenu élevé. L'utilisation des innovations les plus récentes (carte de débit utilisable en ligne et facture QR) ne semble en revanche pas liée au revenu.

Graphique 6.6

MOYENS DE PAIEMENT INNOVANTS, SELON LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

En % de la base concernée; selon les entretiens individuels



Base: toutes les personnes interrogées qui détiennent les moyens de paiement innovants en question.

1 Revenu mensuel brut du ménage concerné, en francs.

Source: BNS.

Remarques méthodologiques

Les personnes ayant participé à l'enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers ont été interrogées entre début août et mi-novembre 2022. Le tirage de l'échantillon s'appuie sur le cadre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour la réalisation de sondages auprès des personnes et des ménages (SRPH). Ce cadre est construit à partir des données des registres des habitants des communes et des cantons, qui sont mises à jour chaque trimestre. Un échantillon aléatoire stratifié reposant sur les caractéristiques «région linguistique», «genre» et «classe d'âges» a été choisi sur cette base pour l'édition 2022 de l'enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers.

Comportant près de 200 questions, les entretiens individuels de cette enquête ont pour la plupart été menés sous forme d'entretiens téléphoniques assistés par ordinateur (*computer assisted telephone interview*, CATI)¹. Pour la seconde partie de l'enquête, à savoir la tenue du journal des paiements, les personnes interrogées pouvaient saisir leurs informations soit de manière numérique (sur un navigateur web), soit sur papier. Les trois quarts ont opté pour la version numérique, à laquelle ils pouvaient accéder depuis des terminaux adaptés (ordinateur personnel ou portable, smartphone, etc.). Les personnes qui ont choisi la version papier ont reçu un journal des paiements et, en plus, un petit carnet leur permettant de noter régulièrement leurs dépenses.

Une indemnité de 100 francs a été versée à chaque personne participante à l'issue de l'enquête. Une lettre de remerciements et un rouleau de copeaux comprimés provenant de billets de banque retirés de la circulation lui ont également été envoyés. L'indemnité octroyée est conforme à la pratique pour ce type d'enquêtes, au regard du temps qu'elles nécessitent.

Au total, 2 260 personnes ont été interrogées durant la phase de terrain. Parmi elles, 2 036 ont rempli leur journal des paiements de façon exhaustive. Plusieurs facteurs expliquent ce taux de réponse élevé (89%): d'une part, les personnes ont reçu des rappels par téléphone et par courriel pour tenir leur journal; d'autre part, l'indemnité n'a été versée qu'après réception d'un journal complet.

Après avoir collecté les données, DemoSCOPE a procédé à leur apurement: elle a exclu les entretiens qui n'avaient pas été réalisés conformément aux consignes, ceux dont le taux de non-réponse était trop élevé ou qui ne s'accompagnaient pas d'un journal des paiements complet, ainsi que quatorze journaux des paiements réceptionnés après la fin de l'enquête. Dans l'ensemble, 238 entretiens ont ainsi été écartés, et 2 022 sets de données (entretien et journal) sont finalement entrés dans l'évaluation. Par ailleurs, DemoSCOPE a vérifié la plausibilité de toutes les entrées des journaux des paiements pour éliminer d'éventuelles indications erronées ou erreurs d'écriture.

DemoSCOPE a ensuite pondéré les données apurées en s'appuyant sur les caractéristiques structurelles de la population (personnes résidentes âgées de 15 ans ou plus) afin d'obtenir des résultats représentatifs. La société d'études de marché a ainsi redressé les données. Concrètement, elle a pondéré l'ensemble des entretiens et des journaux des paiements en fonction des paramètres de la région linguistique, de l'âge et du sexe, selon leurs parts effectives dans l'ensemble de la population. Toutes les indications du rapport sur le nombre de personnes, de transactions ou le montant total de ces dernières sont des sommes pondérées.

¹ Seuls trois entretiens ont été conduits au domicile des personnes interrogées, à leur demande.

Distribution de l'échantillon selon les caractéristiques sociodémographiques

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

	Nombre de personnes comprises dans l'échantillon	Description
Total		
Ensemble des personnes interrogées	2 022	Taille de l'échantillon apuré incluant toutes les personnes interrogées
Genre		
Hommes	1 000	Hommes participant à l'enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers
Femmes	1 022	Femmes participant à l'enquête sur l'utilisation des moyens de paiement par les particuliers
Âge		
15 à 34 ans	571	Personnes âgées de 15 à 34 ans
35 à 54 ans	675	Personnes âgées de 35 à 54 ans
55 ans et plus	775	Personnes âgées de 55 ans et plus
Région linguistique¹		
Suisse alémanique	1 432	Personnes domiciliées en région germanophone
Suisse romande	497	Personnes domiciliées en région francophone
Suisse italienne	93	Personnes domiciliées en région italophone
Type d'habitat²		
Ville	1 226	Personnes dont le domicile appartient à la catégorie «Espace des centres urbains»
Agglomération	479	Personnes dont le domicile appartient à la catégorie «Espace sous influence des centres urbains»
Campagne	317	Personnes dont le domicile appartient à la catégorie «Espace hors influence des centres urbains»
Niveau de formation³		
Degré tertiaire	1 008	Personnes ayant indiqué l'une des écoles suivantes comme plus haut niveau de formation achevé: HES, ETS, école supérieure d'économie, haute école pédagogique, université ou école polytechnique fédérale
Degré secondaire II	854	Personnes ayant indiqué comme plus haut niveau de formation achevé le gymnase ou la maturité professionnelle
École obligatoire	159	Personnes ayant indiqué comme plus haut niveau de formation achevé l'école primaire ou secondaire, ou n'ayant pas de formation
Revenu		
Moins de 4 000 francs:	204	Personnes membres d'un ménage dont le revenu mensuel brut est inférieur à 4 000 francs
4 000 à 5 999 francs:	278	Personnes membres d'un ménage dont le revenu mensuel brut est compris entre 4 000 et 5 999 francs
6 000 à 7 999 francs:	339	Personnes membres d'un ménage dont le revenu mensuel brut est compris entre 6 000 et 7 999 francs
8 000 à 9 999 francs:	286	Personnes membres d'un ménage dont le revenu mensuel brut est compris entre 8 000 et 9 999 francs
10 000 francs et plus:	779	Personnes membres d'un ménage dont le revenu mensuel brut est de 10 000 francs ou plus
Statut d'activité		
Personne active occupée	1 314	Personnes occupant un emploi (temps complet ou partiel, ou profession indépendante)
Personne au chômage	35	Personnes sans emploi
Personne en formation	161	Personnes en formation ou en apprentissage
Personne à la retraite	457	Personnes à la retraite ou percevant une rente

1 La répartition par région linguistique des communes de domicile est fondée sur la langue la plus souvent parlée selon le relevé structurel de l'OFS: www.bfs.admin.ch, Trouver des statistiques/Statistique des régions/Atlas/Atlas statistique de la Suisse/Statatlas Suisse 00 – Niveaux géographiques de la Suisse/Régions d'analyse/Régions linguistiques 2020/ État 2022/Communes. Pour des raisons de présentation, les communes italo-phones situées hors du canton du Tessin entrent dans la catégorie Suisse italienne.

2 La répartition des types d'habitat se fonde sur la typologie territoriale de l'OFS:

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/themes-transversaux/analyses-spatiales/niveaux-geographiques/typologies-territoriales.html>

3 Les sommes des catégories sociodémographiques ne correspondent pas obligatoirement au total en raison d'un manque d'informations sur le niveau de formation, le revenu et le statut d'activité ou à cause des arrondis.

Source: BNS.

Glossaire

Application de détail	→ Application de paiement spécifique à un commerçant et ne proposant à la vente que des biens et services de celui-ci. Par exemple, «Mobile CFF» est une application de détail très répandue en Suisse. Un règlement avec une telle application peut donner lieu à un paiement par carte de crédit ou par → monnaie électronique (en général paiement par carte prépayée), ou à un virement. De plus, une application de détail peut être associée à une → application de paiement, de sorte que les règlements effectués avec la première reposeront indirectement sur le → moyen de paiement enregistré dans la seconde.
Application de paiement	Forme de paiement mobile qui permet, d'une part, de régler des biens et services (sur place ou à distance) et, d'autre part, de transférer de l'argent à un particulier. Les transactions correspondantes impliquent en général soit un virement (en cas de connexion à un compte), soit un paiement par carte de crédit, soit un transfert de → monnaie électronique (en cas d'utilisation d'une application dans laquelle une somme d'argent a été chargée ou d'une carte prépayée). Le paiement dans un → point de vente requiert la lecture d'un code QR par le biais de la technologie BLE ou NFC (→ fonction sans contact) et, en cas de règlement à un particulier, la saisie du numéro de téléphone. En Suisse, Twint est la principale → application de paiement utilisée (voir chapitre 6.2).
Autre carte de paiement	Carte émise par un commerçant (par exemple station-service ou commerce de détail) disposant d'une fonction de paiement, ou carte prépayée ne pouvant être utilisée qu'auprès d'une enseigne (par exemple carte-cadeau) ou de manière limitée (université, cantine, laverie, etc.).
Banque en ligne	Fonction permettant de réaliser des opérations bancaires par Internet, indépendamment du lieu et des horaires d'ouverture des établissements. Cette fonction peut être mise en œuvre sur un site Internet (e-banking) ou sur une application spécifique (banque mobile ou m-banking)
Carte de crédit	Carte de paiement permettant à son titulaire de bénéficier d'un crédit jusqu'à un plafond défini pour effectuer des paiements ou des retraits de numéraire. Si la dette correspondante est remboursée dans le délai défini (en général un mois), aucun intérêt n'est appliqué. Au-delà de ce délai, le titulaire peut rembourser à tempérament moyennant le versement d'intérêts.
Carte de débit	Carte de paiement associée à un compte bancaire ou postal et permettant à son titulaire d'effectuer des paiements et de retirer du numéraire (par exemple Maestro et PostFinance Card).
Cryptomonnaie	Représentation numérique d'une valeur qui peut être négociée sur Internet. Elle assume certaines fonctions de la monnaie, mais n'est que rarement acceptée comme → moyen de paiement. La → cryptomonnaie est émise et contrôlée par un établissement non réglementé ou par un réseau de calculateurs. Exemple: le bitcoin. Les → <i>stablecoins</i> sont une forme particulière de cryptomonnaie.
eBill	Système permettant de recevoir et de régler des factures directement au moyen de la → banque en ligne (e-banking). Ce système permet de valider ou de refuser individuellement chaque facture, et propose une fonction d'autorisation permanente pour automatiser leur validation. Cette dernière fonction est l'équivalent numérique du consentement aux prélèvements réguliers dans le cadre du → système de recouvrement direct (LSV).
Fonction sans contact	Fonction permettant la transmission des informations de paiement entre un dispositif physique (par exemple smartphone ou carte de paiement) et un terminal au → point de vente (→ lieu de paiement) sans contact physique entre le dispositif et le terminal. Elle est couramment mise en œuvre à l'aide de la technologie de communication en champ proche (<i>near field communication</i> , NFC), du Bluetooth à basse consommation (<i>Bluetooth low energy</i> , BLE) ou de la lecture d'un code QR (<i>quick response</i>).
Jeton indexé (<i>stablecoin</i>)	→ Cryptomonnaie caractérisée par un mécanisme qui doit stabiliser sa valeur en la liant à une monnaie officielle (ou à un autre actif spécifique).
Lieu de paiement	→ Point de vente, c'est-à-dire endroit où des biens ou des services sont achetés et payés. Dans le présent rapport, le lieu de paiement englobe aussi bien des points de vente spécifiques (par exemple supermarché, restaurant, plate-forme en ligne, etc.) que des contreparties (par exemple particuliers) et des buts de paiement (par exemple «repas et boissons pris à l'extérieur»).
Monnaie électronique	Valeur monétaire stockée sous forme électronique, représentant une créance sur l'émetteur, qui est émise contre la remise de fonds aux fins d'opérations de paiement. Elle englobe les avoirs chargés sur une → application de paiement et les cartes prépayées avec de nombreuses possibilités d'utilisation.
Moyen de paiement	Instrument permettant de s'acquitter d'un montant. Exemples: numéraire, carte de paiement (→ carte de débit ou de crédit, carte prépayée et autres cartes de paiement), virement (par banque en ligne), recouvrement direct et → monnaie électronique. En font également partie dans le présent rapport les → applications de paiement et les procédés de paiement par Internet.
Point de vente	→ Lieu de paiement.
Procédé de paiement par Internet	Procédé de paiement en ligne généralement associé à une carte de paiement et servant principalement à régler des achats sur Internet (par exemple PayPal). Dans le présent rapport, il s'agit de tous les paiements déclenchés par Internet sans recours à une application de → banque en ligne, à une → application de paiement ou à une → application de détail.
<i>Stablecoin</i>	→ Jeton indexé.
Système de recouvrement direct (LSV)	Procédure permettant de régler et d'autoriser les montants des factures. L'émetteur d'une facture (bénéficiaire du paiement) débite directement le compte sur lequel la personne qui paie lui a accordé une autorisation correspondante.

Éditeur

Banque nationale suisse
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00

Renseignements

communications@snb.ch

Langues

Français, allemand, italien et anglais

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition

NeidhartSchön AG, Zurich

Date de publication

Juin 2023

ISSN 2624-5299 (version électronique)

Accès aux publications

Les publications de la Banque nationale suisse peuvent être consultées sur Internet, à l'adresse www.snb.ch.

Le calendrier des publications figure à l'adresse www.snb.ch, Médias/Calendrier.

Une grande partie des publications peuvent être obtenues sur papier, individuellement ou par abonnement, à l'adresse suivante:
Banque nationale suisse, Bibliothèque
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 11 50
E-mail: library@snb.ch

Droits d'auteur/copyright ©

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, en particulier ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentations, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.), de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle est faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

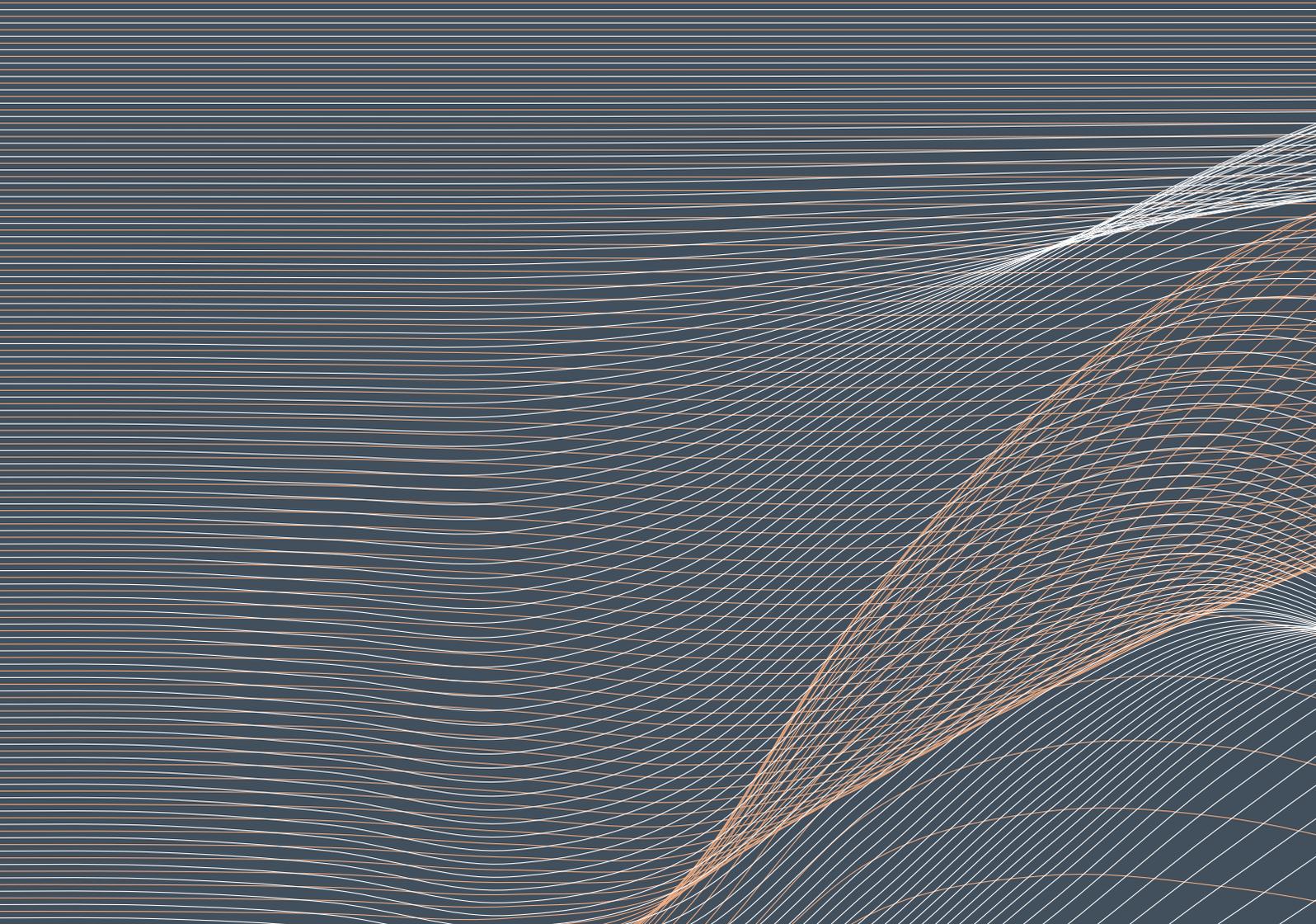
Les informations et données d'ordre général publiées par la BNS sans copyright peuvent aussi être utilisées sans indication de la source.

Dans la mesure où les informations et les données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient aux utilisatrices et utilisateurs de ces informations et de ces données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer eux-mêmes, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La limitation de la responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Zurich/Berne 2023



SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

